



**BUREAU
NATIONAL
DE RENTREE**



Céüse – Hautes Alpes

du 27 au 28 août,

**les membres du bureau
national du SNE-FSU se
sont réunis à Céüse (05)
afin de préparer la rentrée
sociale et syndicale qui
s'annonce très houleuse !**

**AFB
or not
AFB
is that
the question ?**

A la croisée des chemins :

Choisir un tel titre, c'est déjà mettre en avant les interrogations, sinon les incertitudes et même les profonds doutes sur la validité des chemins que nous arpentons.

En premier lieu bien sûr dans la dimension citoyenne, donc politique, de notre choix individuel pour construire la société dans laquelle nous voulons vivre.

C'est là notre vie privée et associative locale, dans notre quartier ou notre village, notre vie dans nos relations de proximité, dans nos relations réelles ou imaginées à nos élus proches et lointains et dont il nous semble en général pour le moins qu'ils n'exercent pas le pouvoir que nous leur avons confié comme nous souhaiterions qu'ils l'exercent.

En second lieu bien évidemment dans notre sphère professionnelle, sphère qui devient pour presque toutes et tous de plus en plus difficile à intégrer. Rentrer dans le monde du travail exige énormément d'efforts, le vivre au quotidien peut se révéler extrêmement difficile, s'accomplir dans son travail devient rarissime.

A avoir dit cela, rien n'est dit, et nombreu(ses)x sont celles et ceux qui s'en arrêtent là, au mieux en s'épanchant mollement dans les couloirs de leurs insatisfactions et au pire dans un activisme virtuel sur le web.

Le côté privé intéresse nos valeurs, et le comportement que nous adoptons pour leur être conformes, traduit en toute théorie ensuite par l'expression d'un vote pour mise en œuvre collective à l'intérieur d'un champ de contraintes réelles ou supposées, mais aux limites incertaines.

Pas besoin de développer sur ce plan là, c'est ce qui fait le délice des débats politiques, et bien souvent surtout de leur médiatisation lorsqu'il s'agit de les escamoter.

Cet aspect renvoie aux incertitudes des choix politiques nationaux, le moins bien qui pourrait être pire ou pas selon les convictions de chacun, et le devoir d'un choix électoral local à venir dont on a bien du mal à percevoir par avance non seulement la pertinence, mais même les conditions dans lesquelles il va pouvoir s'effectuer.

Pédalage dans la semoule complet sur le côté citoyen et absurdités récurrentes de même niveau dans notre sphère professionnelle, dont la particularité est pour le moins que l'exécution des missions dont nous avons la charge et dont nous sommes redevables à ceux qui nous les ont confiées, portent sur la



EDITO

préservation du vivant et des ressources qui lui permettent de le rester (biodiversité, eau, énergie...).

Facteur aggravant, il nous faut porter ces sujets au nom de la puissance publique (de l'Etat, de ses opérateurs et des collectivités) alors même que la ou les dites puissances publiques ne veulent pas réellement les assumer au-delà des affichages. De ce point de vue, je n'évoque même pas concernant l'Etat l'exercice de son rôle de garant des valeurs inscrites sur les frontons de la République, les funérailles semblent avoir eu lieu sans qu'on nous ait prévenus.

A chacun ses réflexions sur le que faire et le chemin à choisir, par contre et au titre de notre activité professionnelle et par le moyen syndical qu'il nous appartient d'utiliser, il faut non seulement réaffirmer nos valeurs et un certain nombre de conséquences qui en découlent, mais aussi les partager et pour le moins tenter d'adopter un comportement cohérent.

Sous la pression de la crise, on le sent bien désormais au quotidien dans notre travail, chacun se replie sur lui-même, chaque communauté de travail (si elle existe) se replie sur elle-même, l'Etat s'effondre et les opérateurs pataugent sous l'œil incrédule de collectivités qui tentent elles-mêmes de se préserver.

Sous l'angle syndical, ça se traduit par un délaissement des missions et un repli sur les défenses strictement catégorielles. Quelles que soient leurs postures affichées, certains syndicats se contentent de ce repli, mais pas le SNE même s'il conduit souvent à un sentiment d'isolement.

Peindre en vert les vieux schémas de développement n'a jamais conduit à aucune transition écologique, conférences sociale et environnementale comprises, qui servent essentiellement aux lobbies en place à blinder leurs intérêts de court terme.

Pour repartir d'une définition de base, la croissance, c'est du capital, du travail, de l'innovation technologique. Point à la ligne en l'état.

Donc du pognon non régulé, du travail délocalisé (!) au coût le plus bas, et de l'innovation technologique

à ne pas confondre avec pillage de ressources ou obsolescence programmée.

Quant aux autres dimensions, vous pouvez toujours les chercher, l'environnemental, le social et nouveauté, le politique.

Hors quelques curseurs de redistribution vaguement déplacés, ce sont les choix de Bercy qui se sont imposés à Sarkozy tout comme à Hollande, et de la même façon.

D'où des conférences sociales pour justifier l'acceptation de reculs sociaux, d'où des conférences environnementales pour évoquer des choix trop difficiles à faire et prendre la décision de ne rien faire de conséquent sans le dire.

C'est ainsi qu'au nom de la transition énergétique, on réduit sans barguigner les moyens et capacités d'intervention de l'ADEME.

C'est ainsi que les moyens de la politique de l'eau sont soumis à prélèvement aveugle et contre-productif à moyen terme.

C'est ainsi que l'Agence de la Biodiversité va être un machin n'ayant rien à voir avec ce qu'elle devrait être, à ne pas vraiment apporter de plus à la situation actuelle quant à la mise en œuvre des politiques de la biodiversité. Pour plus cher peut-être, mais plus efficace, ça restera à démontrer.

De ce dernier point de vue, on attend d'ailleurs toujours la démonstration que les réformes précédentes (dont la RéATE-RGPP en premier et ses prolongements actuels Modernisation de l'Action Publique) aient produit des gains réels.

Sauf à être contredite par une démonstration chiffrée, l'absence d'annonces triomphantes peut être considérée comme un aveu : les restructurations-mutualisations et autres artifices n'ont pas abouti aux économies projetées pour le budget de l'Etat. Ce n'est donc même pas présentable pour l'instant, la vérité officielle étant que des économies constatées pourraient être démontrées dans quelques années.

D'autant que là aussi, il faudra bien qu'un jour, les chiffres avancés fassent état d'une évaluation d'une situation économique globale, et non pas de la seule référence à la dépense publique au regard du budget de l'Etat et des collectivités locales.

Donc ça ne coûte pas forcément vraiment moins cher, mais en tout cas ça ne fonctionne plus pour de nombreux services et opérateurs.

Bref, pour prendre en repère les analyses de la Cour des Comptes, elles sont certes intéressantes et pleines d'enseignement, mais elles ne traitent que de la bonne utilisation des moyens dévolus aux services

publics sans forcément se reposer de questions sur les adéquations missions-moyens.

Bien évidemment la Cour des Comptes elle-même ne peut aller au-delà de ses prérogatives, encore faudrait-il que d'autres assument la fonction en question (Inspection des Finances ?, INSEE ?, Assemblée Nationale ? ...)

Parce qu'en particulier au regard de la prise en charge par l'Etat de la transition environnementale, l'impression laissée par les derniers rapports et autres missions parlementaires paraissent plus indiquer que l'urgence est de réduire le très peu de moyens opérationnels de ces politiques pour imaginer ne pas toucher au nombre d'élus ou vider la profusion de placards de la très haute fonction publique.

Gardons-nous de tout populisme, puisqu'il s'agit bien là du coût de notre démocratie d'une part et de la compétence de nos grands technocrates de l'autre.

Pour rester dans la provocation en leur suggérant le même type de mesures qu'ils appliquent sans état d'âme aux administrés que nous sommes, il devrait falloir réduire des 2/3 le nombre d'élus et de 2/3 le nombre des très hauts fonctionnaires.

De fait, il s'agirait de demander à nos élus de se tirer une balle dans le pied en votant une mesure de cette nature pour pouvoir ensuite l'appliquer à la très haute fonction publique.

Le 2/3 peut-être négociable bien sûr, mais la vertu d'exemplarité sera mise à mal bien avant, d'autant que la plupart des élus importants sont avant tout haut-fonctionnaires, à commencer par notre bon Président.

Il convient donc de regarder l'acte III de décentralisation en ce qu'il va contribuer tout à la fois à l'objectif de réduction de la dépense publique et à l'efficacité, sinon l'efficience des secteurs publics.

Moins cher, plus simple et plus environnemental ?

Vu les projets dans les tuyaux, ces trois critères semblent d'ores et déjà abandonnés, ce qui va donc ne plus laisser aucune marge de manœuvre sur l'objectif de transition environnementale.

L'automne pourrait néanmoins voir émerger le tour de passe-passe sur la création d'une Agence de la Biodiversité à partir de moyens déjà existants et en réduction.

Dans un tel contexte, le contenu de notre congrès du printemps prochain devient le sujet majeur de notre action syndicale.

Il ne s'agit pas de refaire le monde encore une fois, mais bien de préciser comment on s'y prend et se mettre d'accord sur qui s'en charge.

F.S.U.

Section départementale de Loire-Atlantique

COMMUNIQUÉ PROJET D'AÉROPORT DE NOTRE-DAME-DES- LANDES : NON MERCI !



Dans le débat général considérant le « grand projet d'aéroport », à vocation internationale, de Notre-Dame-des-Landes, l'approche de la FSU est strictement syndicale. Elle repose sur des mandats syndicaux locaux ou nationaux. L'objectif recherché vise à porter appréciation sur un projet politique, social, économique et écologique qui va conditionner notre vie dans un avenir proche et plus lointain. En tant que composante du syndicalisme impliquée dans les enjeux de société, la FSU entend s'exprimer sans volonté d'instrumentalisation.

Le congrès de la FSU de Loire-Atlantique porte une appréciation négative sur ce projet d'aéroport présenté comme devant se substituer à celui de Nantes-Atlantique actuellement en service. Si l'aéroport actuel peut occasionner pour Nantes et une partie de son agglomération des nuisances sonores et des risques, le déménagement à Notre-Dame-des-Landes présente des inconvénients et des incertitudes majeures qui sont à prendre en meilleure considération.

Ce projet « d'Aéroport du Grand Ouest », affiché par ses différents promoteurs comme « moteur » de développement économique et d'emploi, en pleine crise financière et environnementale, minimise la question du tarissement des ressources énergétiques, ignore le recours à du fret ferroviaire, fluvial ou maritime moins polluant, ainsi que d'autres alternatives de transports. Ce projet se veut international, de

prestige pour la façade atlantique européenne. Il ignore, malgré les aménagements écologiques de façade intégrés au projet, les perturbations irrémédiables apportées au bassin versant des eaux et ses conséquences sur les zones humides. Il contribue, en dépit de compensations pour certaines exploitations agricoles, à dégrader encore plus le devenir de ces activités dans la future sphère aéroportuaire.

Ce grand projet pose plus de questions qu'il n'en résout en matière de développement soutenable sur la quasi-totalité des volets qui le composent. Il fait le pari d'une croissance oublieuse de la transition énergétique urgente et indispensable. Y compris en logique productiviste, il n'apparaît pas significativement créateur d'emplois. Le maintien de la piste d'Airbus à Nantes-Atlantique apparaît une hypothèse douteuse à court terme.

Même si le groupe Vinci apporte la majeure partie du montage financier, c'est avec la contrepartie d'obtenir la gestion de l'équipement pendant 55 ans dans le cadre d'une concession (avec clause de « retour à meilleure fortune »). Ce projet (assimilable à un partenariat public privé – PPP) n'évoque ni les liaisons tram-train, ni le franchissement éventuel de la Loire, ni les coûts de destruction des infrastructures de l'aéroport actuel. Les collectivités vont devoir emprunter pour apporter leur contribution sur des durées longues.

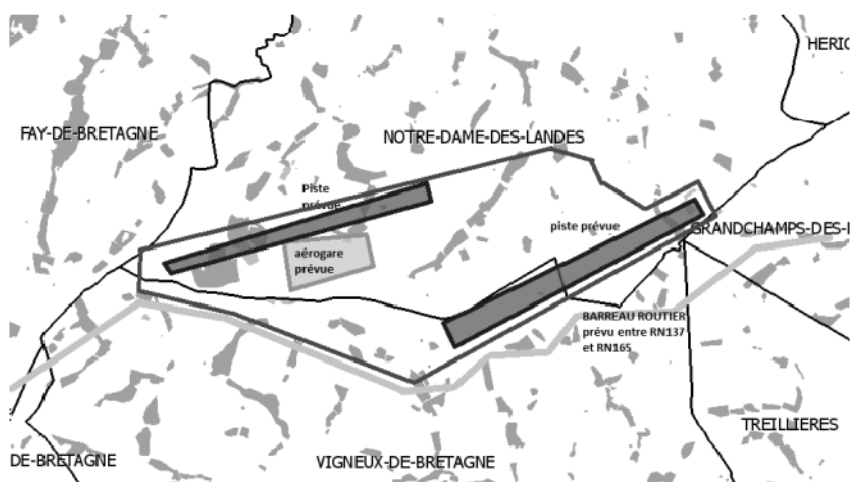
Ce projet ne dit pas tout. Il n'évoque pas - ni pour Rennes, ni pour Nantes, ni pour Angers - les évidentes restructurations d'entreprises et d'emplois qui l'accompagnent pour raisons de rentabilité des coûts.

Le patronat et une majorité d'élus de l'agglomération nantaise et des deux régions Bretagne et Pays-de-la-Loire justifient ce projet par la volonté d'ouvrir des perspectives d'urbanisation sur l'ouest de l'agglomération nantaise afin d'en densifier l'habitat. Il accompagne des schémas ayant pour conséquence de faire disparaître l'emploi industriel déjà mis à mal. Cette partie est occultée. En débattre est pourtant essentiel pour comprendre les déterminations des décideurs de Nantes-Métropole et des lobbies qui les entourent. Le devenir de l'agglomération dans ses périphéries ouest et vers l'aéroport en projet fait nécessairement l'objet de spéculations. Il y a là un point aveugle dans ce vaste schéma d'aménagement urbain et du territoire. Relocalisation des populations, modification des déplacements, nouvelles emprises de dessertes de transports vont s'imposer partout, y compris avec de nouveaux franchissements de la Loire. Tout le débat est à reprendre et à actualiser car les études de 2003 et 2007 sont incomplètes, contestables et obsolètes.

La FSU n'a pas vocation à parler au nom des salariés de l'emploi industriel et de la plupart des branches concernées par la construction de Notre-Dame-des-Landes. Elle a cependant capacité directe à traiter des conséquences sur les services publics, la vie sociale et économique,

les devenirs environnementaux et les politiques publiques sous tous leurs aspects. La FSU se prononce résolument pour une société de développement soutenable intégrant la transition énergétique et les profondes mutations écologiques et économiques nécessaires.

Chacun sait que la « commission de dialogue », mise en place pour trois mois, ne fait qu'accompagner le projet. Cette commission n'a pas vocation à reprendre un réel débat public pourtant indispensable pour éviter un



affrontement social majeur, coûteux pour les finances publiques, contre-productif sur le plan politique.

La FSU demande l'arrêt immédiat du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, assorti de l'ouverture d'un véritable débat public pour construire des alternatives intégrant pleinement des principes de développement soutenable. Ce temps de respiration citoyenne, garanti par une décision légale, doit associer toutes les populations concernées et les composantes de la société civile organisée. L'exercice démocratique républicain ne se limite pas à la délégation électorale. La FSU demande l'arrêt de l'occupation de terrain militarisée de la « ZAD », accompagnée des violences qu'elle engendre.

Motion adoptée par le congrès : 52 Pour (94,55%),

1 contre, 2 abstentions, 2 refus de vote

Le mot du Secrétaire Général du SNE-FSU

Jean-Luc CIULKIEWICZ

Je reprends la conclusion de l'edito de Jean-Jacques pour vous sensibiliser sur la rentrée sociale et son agenda :

- la loi biodiversité avec la création hypothétique de l'Agence Française de la Biodiversité (dans un contexte de restriction budgétaire et grogne sociale autour de l'allongement de cotisation des retraites) ;
- les discussions sur l'avenir des agents du génie écologique (corps de l'environnement non-titulaires et titulaires, voire création du corps d'ingénieurs écologues) ;
- la réorganisation de la police de l'environnement avec les contraintes de simplifications administratives ;
- enfin notre avenir dans ce monde sclérosé où les méthodes de l'ex-équipement (mais la plupart des membres de notre bureau national pourraient vous l'expliquer pendant des heures !) ont fini par tuer l'environnement.

Notre fonctionnement a eu ses limites aussi. La petite taille de notre équipe de permanents (due en grande partie à la dispersion sur le territoire de nos délégués et à l'interêt de missions dont nous ne voulons pas totalement nous désengager, les postes n'étant pas remplacés), épuisée par d'incessantes réunions sur La Défense, le nombre de dossiers à suivre toujours aussi nombreux, la judiciarisation de certains d'entre eux (l'ONEMA est un exemple frappant!), toutes ces contraintes auraient pû nous faire baisser les bras. Mais notre analyse a été de nous en faire une obligation pour éviter une encore plus forte dégradation.

Notre congrès de **mai 2014 à Mèze** (une participation importante des adhérents et des militants y est indispensable) devra réfléchir à cette problématique dans notre vision collective d'animation syndicale. Bien sûr, nous ne sommes pas les seuls à faire ce constat, d'autres syndicats dont les courants de pensée sont équivalents (les syndicats de lutte et de transformation sociale, par opposition aux syndicats dits



d'accompagnement, réformistes ou encore corporatistes...), partagent notre analyse. Nous devons continuer à travailler au rassemblement de ces forces pour défendre nos valeurs autour de ce qui nous passionne: l'environnement lié bien sûr aux ressources humaines cela va de soit, et aux ressources naturelles encore plus !

LA VIE DES BRANCHES SYNDICALES

Quoi de neuf dans les Espaces Protégés

PN des CÉVENNES – De l'art du management Perdant-Perdant.

Les personnels du Parc National des Cévennes continuent à souffrir de la réorganisation en cours, un projet qu'ils avaient majoritairement rejeté. Menée au pas de charge, la mise en place de la nouvelle structure est un cas d'école sur les ravages d'un modèle de management « perdant-perdant » : comme les personnels, les missions souffrent de la démarche.

Au printemps, les agents ont dû se positionner dans le futur organigramme en 3 semaines, avec des informations partielles, des fiches de postes parfois étonnantes, parfois illégales, et au contraire du discours officiel, des agents laissés de côté – bizarrement, des représentants syndicaux...

La nouvelle structure a été mise en place en mai. En plus de ses défauts inhérents (multiplication des interlocuteurs sur le terrain, lourdeur de traitement des dossiers), le tuilage entre la nouvelle et l'ancienne organisation s'achèvera dès septembre. Au risque de passer pour des grincheux, nous remarquons qu'à cette date, les agents ne seront pas plus formés qu'aujourd'hui sur leurs nouvelles missions; et que les dossiers traités dans les parcs sont essentiellement saisonniers. Bref, un tuilage de 3 mois est clairement délétère. C'en est à se demander si cette réorganisation vise vraiment à être fonctionnelle.

Quelles que soient les motivations de ces choix, les conséquences humaines sont là :

les personnels sont profondément déstabilisés par la situation. Au point que le secrétaire du CHSCT local a lancé une alerte vers la direction et les personnels. Les positions prises par le Conseil d'Administration sur le dossier du loup, avec la bénédiction de la direction du parc, accroissent le malaise.

Combien de temps encore les Cévennes resteront-elles un parc national ?

RESTRUCTURATION des parcs nationaux.

Le plan de restructuration des parcs, inventé par le collège des directeurs en 2010 et découvert par hasard par les personnels en 2011, continue à suivre son cours. Mercantour, Écrins, Guadeloupe, Vanoise, les restructurations se multiplient et se ressemblent étrangement : regroupement des équipes de terrain encadrées par des catégorie A, déploiement d'une ingénierie de service public sur l'aire d'adhésion.

Un beau scénario déjà appliqué dans les parcs les plus récents : en Guyane, vraiment trop atypique pour être comparé aux autres ; et à La Réunion, où les personnels de terrain fuient l'établissement, faute de missions cohérentes.

A ce scénario s'est ajouté les réductions de postes, qui doivent continuer jusqu'en 2015. Soumis à une injonction paradoxale – réussir à faire beaucoup plus avec beaucoup moins – les directions tentent une voie de sortie périlleuse. Globalement, on pourrait résumer tout ça en deux mouvements : d'abord la

réduction des métiers de terrain des ATE et TE, et donc moins de connaissance et de protection sur la zone cœur ; ensuite l'augmentation de l'ingénierie au service des communes de l'aire d'adhésion.

Sur la baisse de la protection, les directions ont du mal à se positionner. Les missions de protection sont souvent identifiées comme déstabilisantes (cf. par exemple le parc du Mercantour et la police). La tentation d'externaliser la police est forte pour certains. Elle avait été envisagée par le directeur des Cévennes, les ATE et TE « spécial police » auraient été versés à la préfecture, avec l'espoir que les tensions avec les élus locaux autour des (rares) procédures judiciaires disparaissent. De fait, avec moins de personnel qualifié sur le terrain, on peut s'attendre à ce que les constats d'infraction diminuent – pour le plus grand plaisir des faiseurs de bilans.

Quant aux missions de connaissance, les directions tablent sur une externalisation, financée ou gratuite. Financer la connaissance avec des intervenants extérieurs est un leurre. On oublie à bon escient que les intervenants actuels profitent largement de l'expérience du terrain des agents en place. Sans parler de la cruelle question du financement. Utiliser les associations de protection de la nature via des conventions est une solution à court terme. En dehors de quelques groupes phares, les associations auront bien du mal à trouver des bénévoles pour inscrire les suivis, parfois rébarbatifs, dans le long terme. Et on oublie encore ici qu'aujourd'hui les collaborations sont fructueuses parce qu'équilibrées entre les personnels de terrain et leur expérience, et les bénévoles des associations.

Un paranoïaque en conclurait que l'on est en train de casser le thermomètre de la biodiversité dans les parcs nationaux.

Pour le volet développement, il est inquiétant de voir les parcs nationaux scier la branche sur laquelle ils sont assis. En transformant les parcs nationaux en succédané des services départementaux, les parcs nationaux satisfont les élus locaux, qui eux aussi souffrent durement du démantèlement par l'État de ces services. Effectivement, nombre de communes ont besoin d'assistance pour monter des dossiers. Mais combien de temps l'État financera-t-il ce qu'il a détruit par ailleurs ? Il faudrait pour cela que la plus-value en terme de développement durable soit exemplaire, et autant reconnaître que c'est rarement le cas.

RAPPORT sur la loi de 2006.

L'automne 2012 a vu éclore un mouvement national autour des parcs nationaux, porté par des politiques (dont Yves Paccalet), des associations (dont Mountain Wilderness) et par le SNE-FSU. Rappelez-vous, nous demandions : des garanties sur la protection des cœurs de parcs, une révision de la gouvernance, l'ancrage au territoire par les métiers de terrain, des garanties sur la protection des « cœurs de parcs », des moyens en accord avec les objectifs, un dialogue social normal dans les établissements et enfin des négociations pour les carrières des non titulaires.

Conséquence de ce mouvement, notre ex-Ministre Delphine Batho a missionné 3 des 830 membres du CGEDD pour évaluer de la loi de 2006 : Pascale Humbert, Emmanuel Rébeillé-Borgella et Eric Verlhac. Une critique détaillée de leur travail prendrait trop de temps, notre relecture sera sommaire.

Leur rapport de 96 pages fait un état des lieux complet des parcs nationaux d'aujourd'hui. Si nous partageons le constat, nous ne les

rejoignons ni sur les leçons à en tirer, ni sur les 28 recommandations qu'ils proposent. En premier lieu parce qu'ils mesurent la réussite des parcs à la seule aune des aires d'adhésion, oubliant au passage le fondement de la démarche : protéger une zone cœur ; faire participer les collectivités locales est un objectif important mais secondaire, rappelons-le.

Avant tout, les inspecteurs concluent que la loi a besoin d'être clarifiée, ce qui est un pas dans le sens du mouvement national de l'automne 2012.

La question de la police de l'environnement et de son application dans les cœurs de parcs est posée. Précision nécessaire : dans un précédent rapport, sur la police au sein du PN du Mercantour, le CGEDD avait pris quelques libertés avec les faits, accréditant une version portée par la direction et les contrevenants plutôt que celle des agents concernés. De fait, leur rapport avait provoqué un grand malaise chez les tous les agents de terrain.

Ici la mission laisse penser que si la police est souhaitable en principe, elle n'est pas indispensable en pratique aujourd'hui. Détail inquiétant, le rapport fait peser les difficultés de certains parcs sur l'application de la police dans la zone cœur. Un parti pris qui conforte complètement notre sentiment de retour en arrière. La police de la nature aurait-elle perdu sa légitimité jusque dans les zones protégées ?

Les inspecteurs proposent 6 mesures pour « améliorer » la police dans les parcs nationaux, axées sur une meilleure communication autour des réglementations, et sur une « évolution » des métiers de terrain par un recadrage et un nouveau mode de recrutement. Où l'on voit bien ressurgir la vieille antienne du recrutement local, qui serait le remède souverain pour faire accepter les parcs. La confusion entre

l'acceptation des agents par la population locale et l'approbation de leurs missions de protection fait toujours rage, entretenue par le refrain "avec les anciens gardes c'était mieux". Le bilan des premières décennies des parcs nationaux (1962 à 1986) est soigneusement oublié : tous les agents étaient alors originaires du cru, mais ces missions n'étaient pas acceptées pour autant. De quoi s'inquiéter sur l'avenir des corps de l'environnement.

Sur la gouvernance, après l'avoir trouvée positive, les inspecteurs constatent qu'elle est fragile et pas encore équilibrée. Ils proposent d'essayer de modifier les équilibres au sein du Conseil d'Administration comme au Bureau du CA : vigilance sur le choix des personnalités qualifiées; meilleure prise en compte des conseils scientifiques et économiques, sociaux et culturels. Encore qu'ils notent le poids du bon vouloir du président du parc et des membres élus des CA pour cette évolution. On sent une certaine impuissance dans ces mesures marginales, qui repoussent à demain le rééquilibrage de la gouvernance.

Les métiers de terrain ne sont pas vraiment remis en cause, mais les métiers des gardes-moniteurs clairement dans le viseur. Si la mission note qu'on pourrait difficilement faire moins en matière de visibilité sur le terrain, elle note la nécessaire évolution de la formation. Elle laisse un peu pantois en demandant à ce que les ATE et les TE se forment sur la conduite de projet. On parle bien d'agents de catégorie B et C ? De fait ils constatent que les chefs de secteurs évoluent de plus en plus vers des métiers de catégorie A, sans soulever le membre manquant de la famille de corps de l'environnement, les catégories A.

Sur la garantie de la protection des cœurs, les

missionnés n'ont pas l'air tranquilles : l'équilibre entre zone cœurs et aire d'adhésion pèse en faveur de l'aire d'adhésion sous le poids du conseil d'administration. En substance, ils conseillent à la tutelle d'afficher clairement dans les budgets les sommes allouées aux missions patrimoniales, pour limiter les risques de dérive.

A propos des non titulaires, rien n'est dit sinon les difficultés à résoudre les difficultés. Les inspecteurs se fendent d'une petite incantation sur la nécessité de favoriser les mobilités et la diversification des agents.

Enfin, sur les moyens, les auteurs comme tout le monde reconnaissent que les parcs sont au milieu du gué, et ne pourront pas réussir avec des moyens diminués. Ce qui, vu le contexte de baisse continue des moyens, pose la question suivante : que choisira-t-on de rater ? Pour conclure, ce rapport de mission est symptomatique de la nouvelle loi : toute l'attention de la mission était tendue vers les aires d'adhésions, au détriment de la protection des zones « cœur de parc ».

Une section SNE- FSU à l' AAMP

Agence des Aires Marines Protégées

L'Agence des Aires Marines Protégées est au cœur du projet d'Agence Française pour la Biodiversité. Elle a servi de modèle à ce projet sous plusieurs aspects : une agence unique, dont émanent des parcs marins aux conseils de gestion autonomes. Après 6 ans de fonctionnement, ce modèle montre pourtant de sérieuses limites et les difficultés s'accumulent sur la jeune agence.

D'abord la bonne nouvelle :

Bienvenue à la nouvelle équipe de la section

SNE de l'agence ! Le nouveau secrétaire est Armel Bonneron entouré de 2 secrétaires adjoints, Karin Tournemille et Franck Charlier. Le SNE comptait encore des adhérents isolés à l'AAMP, mais la section était restée en rade, sans activité ni bureau depuis 2010. C'était sans compter sur la détermination des marins à la remettre à flot...

Maintenant les mauvaises :

Si la section renaît aujourd'hui, c'est bien parce que l'AAMP est en situation de crise, au siège, dans les antennes locales et dans les parcs naturels marins (PNM) – et notamment dans le PNM d'Iroise, le plus ancien des parcs marins.

L'enthousiasme qui a porté les premières années de l'agence, créée fin 2007, se fane sous l'accumulation de difficultés.

Pas de moyens

Le premier problème, c'est que les moyens sont sans rapport avec les missions. Les moyens humains ne couvrent pas la moitié des besoins : au lieu des 300 postes estimés nécessaires par le Contrat d'Objectif, l'AAMP ne dispose que de 145 agents permanents. Et encore, l'établissement doit régulièrement justifier la nécessité d'avoir des agents de terrain dans les parcs marins – une dépense inutile aux yeux de Bercy.

Ainsi, le PNM de Mayotte (créé en 2010) et celui de Glorieuses (créé en 2012) qui couvrent à eux deux plus de 110 000 km² – 1/5^{ème} de la surface de la France métropolitaine – doivent fonctionner avec les seuls moyens du parc de Mayotte, déjà sous-doté : 25 postes pour 2013, alors que ses besoins étaient estimés à un minimum de 40 agents. Autre exemple, la mission d'appui technique à la Polynésie française compte en tout et pour tout un agent permanent pour travailler sur les 5 millions de km² concernés

(10 fois la surface de la France métropolitaine, la moitié des eaux sous juridiction française). La pénurie de postes est telle que, faute de moyens, le Conseil d'Administration de l'agence a finalement ajourné la création de deux nouveaux parcs marins en métropole (Gironde-Pertuis et Arcachon), malgré les conclusions positives des missions de création.

Dans ce contexte de pénurie de poste, la charge de travail de certains agents et les tensions et les problèmes psychosociaux augmentent rapidement.

Des tensions

Second point noir, le fonctionnement interne s'est sclérosé. Une agence unique devait éviter les travers historiques des parcs nationaux : faciliter la mobilité des non titulaires, l'harmonisation des actions, la mutualisation des expériences. Cela devait créer une synergie entre les différents éléments de l'AAMP – les parcs marins, les missions de créations ou d'appui technique, les antennes et le siège. Le problème de la mobilité interne est en partie résolu. Pour le reste, si la synergie a bien eu lieu au démarrage de l'AAMP, aujourd'hui elle est paralysée par le cloisonnement des différentes parties. Le poids des multiples hiérarchies, qui bloquent certains projets, accentue ce défaut. Quelques exemples : la mutualisation d'expérience du terrain qui se fait très peu, des cadres refusant de laisser « leurs agents » passer du temps sur ces sujets ; ou le plan d'action du PNM Iroise qui n'est pas mis en œuvre, paralysé par la hiérarchie locale. Des freins au bon fonctionnement qui pourraient être levés, si le dialogue social jouait son rôle d'alerte.

Un dialogue social balbutiant

Car le dialogue social est le troisième point

faible de l'AAMP. L'agence a vécu ses premières années sans conflit social : l'établissement est jeune, les personnels se consacrent avant tout à leurs missions, la culture syndicale y est rare et la syndicalisation très faible. L'accroissement spectaculaire des risques psychosociaux a poussé le CHSCT à réagir, mais le dialogue social peine à trouver une place normale et des sujets « de base » ne sont pas abordés. Le cas le plus caricatural vient du PNM d'Iroise. Il y a quelques mois, la direction de l'agence a soudainement interdit aux ATE et TE de prendre la mer sans la présence d'un des deux agents des « Affmar » (les Affaires Maritimes) – ce qu'ils faisaient pourtant en routine depuis la création du parc en 2007. Pour faire court, l'absence de qualification professionnelle officielle des ATE et TE pour les métiers de la mer ne cadre pas avec l'application du droit du travail dans les établissements publics du Ministère... qui a commencé en 2005. Certes, protéger les agents exposés aux risques maritimes est une bonne chose. Mais le faire de cette manière n'est pas acceptable ! Le sujet a été examiné par le CHSCT seulement 6 mois avant l'interdiction de naviguer... Tout se passe comme si les ATE et TE payaient l'énorme retard pris par l'agence sur la sécurité au travail.

Le cas d'Iroise

Il faut dire qu'Iroise est dans une étrange situation. Premier des PNM, c'est le seul où les moyens sont à la mesure des missions. À l'opposé du reste de l'agence, le problème est que les agents voudraient pouvoir travailler, au lieu de se retrouver sous employés ! Peu à peu, une part croissante des missions techniques (suivis des algues vertes, de certaines activités de pêche, d'espèces à enjeux, etc.) a été arrêtée, ou réduite, ou

encore simplifiée et externalisée. La technicité des corps de l'environnement est de moins en moins valorisée, voir méprisée. La direction du parc essaie de compenser par des missions de police de droit commun en mer. Mais ces missions, elles, sont déjà assurées par d'autres agents de l'état sur le territoire du parc. Et Iroise, comme les autres PNM, n'a aucune réglementation spécifique.

Vue du terrain, la stratégie à moyen et long terme du PNMI pose sérieusement question : qu'est-ce que le parc entend faire de ses missions techniques ? Et que défend le parc en termes de protection des milieux marins ? Le PNMI, malgré l'élaboration d'un plan de gestion, semble parfois mener une stratégie au coup par coup, dans un but d'occupation du territoire ou d'opportunité politique. Les actions qui sont alors portées par le Parc peuvent s'avérer contradictoires et paradoxales à la fois pour ses agents mais aussi pour les interlocuteurs extérieurs.

De fait, l'établissement a du mal à se positionner sur les sujets difficiles. C'est le cas pour la gestion du champ d'algues de l'archipel de Molène. Classé Réserve de Biosphère par l'Unesco et Zone de Protection Spéciale au titre de Natura 2000, c'est le plus grand et le plus diversifié de France, avec plus de 300 espèces de macro algues. Depuis plus de 150 ans, une trentaine d'espèces étaient traditionnellement récoltées à la main par les goémoniers. Dans les années 1970 la pêche mécanisée au scoubidou se développe, visant une algue laminaire d'eau peu profonde (*Laminaria digitata*). Elle utilise des navires de tonnage plus élevé, et le prélèvement a fortement augmenté pour atteindre les 50 000 t actuelles. Depuis 1995, l'utilisation d'une seconde technique mécanisée, les peignes norvégiens, permet d'exploiter une seconde espèce d'eau plus profonde (*Laminaria hyperborea*) à hauteur de

12 000 t. Face à une demande de licence pour 30 000 t supplémentaires, le PNMI peine à tenir un discours de protection des milieux marins – sa raison d'être – et semble ballotté sous les pressions économiques et politiques.

Le tableau que les personnels dressent de l'AAMP est donc assez inquiétant. Et la perspective de la dissolution dans l'AAMP n'est pas plus rassurante.

D'autant que les difficultés côté personnels sont accrues par une sorte de choc culturel. L'AAMP n'est pas un établissement dérogatoire à la loi Le Pors. À sa création, il a dû recruter bon nombre de contractuels, faute de compétences au sein des corps de l'état de catégorie A. Pour s'agrandir, l'agence a plus tard recruté essentiellement des agents titulaires du MEDDE. La démarche est tout à fait normale, si ce n'est que le Ministère n'a toujours pas de corps de A compétent sur ces thèmes d'environnement, marin ou terrestre. Le décalage entre les personnels de la première vague – spécialisés sur ce thème et très motivés – et ceux de la seconde vague, parfois moins convaincus par les missions de protection du milieu marin, commence à peser sur des équipes. Dans le pire des cas ces divergences de vues viennent brouiller un peu plus la lisibilité de l'AAMP aux yeux de ses partenaires.

C'est dire que côté travail syndical, nos camarades de la section AAMP ont du pain sur la planche.

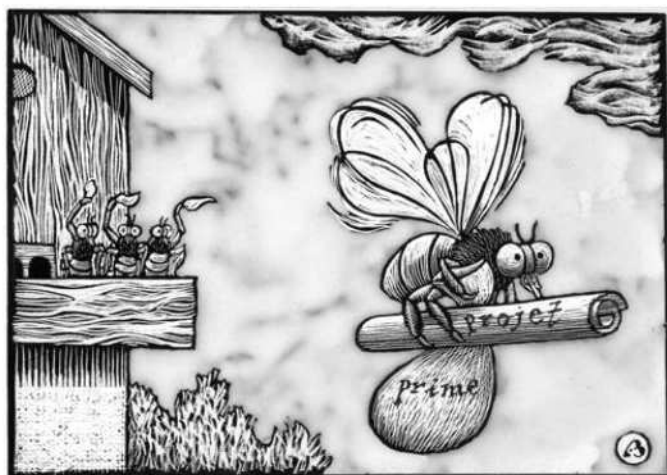
L'Agence des Aires Marines Protégées en quelques chiffres :

L'AAMP est née de la loi du 14 avril 2006 (relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux) et du décret 2006-1266 du 16 octobre 2006. Mise en place en décembre

2006, elle commence à fonctionner effectivement dès 2007. À sa création, l'AAMP comptait 95 postes, pour 145 postes aujourd'hui. Le Parc Naturel Marin d'Iroise, le premier des parcs naturels marins, est créé dès 2007. Malgré l'investissement de ses personnels, l'agence n'a pas encore pu créer les 10 parcs marins attendus initialement pour... 2010, faute de moyens.

Aujourd'hui, elle est constituée d'un siège situé à Brest, de 6 antennes locales (Atlantique, Manche & Mer du Nord, Méditerranée, Antilles, Nouvelle-Calédonie, Polynésie), de 5 parcs naturels marins (Iroise, Mayotte, Golfe du Lion, Glorieuses, Estuaire picards & mer d'Opale) et de 3 missions d'étude de parc naturel marin (Gironde-Pertuis, Golfe Normand-Breton, Bassin d'Arcachon et son ouvert).

Etienne Farand,
SNE-FSU, Branche Espaces Protégés.



Pourquoi s'embêter à porter des packs d'eau si l'eau du robinet est potable chez nous !

151 Chaque année un Français consomme **151 litres d'eau minérale** (contre 39,9 en 1970) - Insee

Les Etats-Unis sont les plus gros consommateurs d'eau en bouteille. L'Inde et la Chine, ont triplé et doublé leur consommation entre 2000 et 2005. Les Français sont de grands exportateurs d'eau en bouteille.

3,1 Eau du robinet Selon la Sofres, la consommation d'eau de boisson est de **3,1 litres par personne par jour en France**

L'eau du robinet coûte **200 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille**. Même si vous utilisez un filtre dont vous changez la cartouche de charbon actif chaque mois pour l'adoucir, l'eau du robinet ne vous revient qu'à 2 ou 3 centimes le litre. Comparez à certaines marques d'eau à largement plus d'un euro...



L'eau en bouteille

n'est pas forcément plus saine...

L'eau en bouteille coûte aussi cher pour le consommateur que pour notre planète ...

L'eau en bouteille n'est pas nécessairement plus saine que l'eau du robinet et elle coûte beaucoup plus cher !

Bien qu'il soit dit que l'eau en bouteille soit plus saine que l'eau du robinet, il n'y a aucune garantie qu'elle le soit vraiment. Les minéraux ajoutés sont la seule différence entre ces eaux mais toutefois aucun avantage n'a été prouvé sur la santé. Les études ont démontré que 1/3 de l'eau en bouteille contenait des niveaux de contamination qui dépassaient les limites autorisées. Et il ne faut pas oublier le fait que l'eau en bouteille est généralement acide et ne contient aucun antioxydant.

L'impact écologique : Nous n'avons même pas abordé le désastre environnemental qu'engendrent la production et la mise au rebut des bouteilles en plastique.

La vie des BRANCHES SYNDICALES

Quoi de neuf dans les Services de l'Etat

Incroyable ! Nous sommes tous des ayatollahs de la biodiversité, il suffit pour ça d'appliquer le code de l'environnement !

Les agents des services de l'Etat en charge de la biodiversité ont eu récemment droit à des attaques en règle dans des rapports parlementaires. En voici quelques extraits :

(Sénat, rapport n°148, 22 novembre 2012)

- "Dans ce débat, l'ONEMA doit également être pointé du doigt pour ses pratiques abusives. Il a ainsi demandé l'an dernier des peines de prison contre 60 maires. Fort heureusement les procureurs n'ont pas donné suite." ... "Leur crime ? Avoir curé un ruisseau et dérangé une salamandre à ventre doré... Ils font passer les maires pour des délinquants : il faut raison garder !" (p. 149)

- "Nos rapporteurs ne pourraient-ils pas tirer la sonnette d'alarme sur les DREAL ? On constate, et il faut les dénoncer, des attitudes « ayatollesques » de leur part en matière d'environnement. Les contractuels recrutés massivement du temps de Madame Voynet ont été titularisés. (...) Pour marquer le coup, je pense que nous devrions déposer un amendement pénalisant les DREAL. Il est vrai que leurs agents appliquent les lois, souvent trop sévères, instituant des délits pour ceci ou cela. Ce type de comportement participe également au décrochage de notre pays." (p. 151)

- "Nous pourrions initier un contrôle budgétaire sur l'organisation administrative relative à la protection de la biodiversité, qui évaluerait l'action de l'ONEMA, de l'ONCFS et des DREAL, afin de relever et de corriger des dysfonctionnements devenus insupportables. Depuis que des services ont été recentralisés en région, les préfets de département n'ont sur eux

aucune prise, ce qui est tout à fait anormal." (p. 151)

- "La source de l'hyper-réglementation se trouve en effet dans les bureaux de l'administration centrale. Il faut la tarir en y supprimant des emplois, ce qui ne dispense pas de taper sur les doigts des DREAL." (p. 151)

- "Il faut un grave conflit dans un département pour qu'un préfet arrive à reprendre la main sur la DREAL, où l'on considère parfois les élus locaux comme des empêcheurs de tourner en rond. (...)" (p. 152)

(Rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative, 26 mars 2013)

- "Tous les rapports évoquant cette question de l'interprétation des normes convergent pour proposer que le rôle d'interprète soit reconnu aux Préfets de département. Tous soulignent également que la réforme ayant conduit à accroître les compétences des Préfets de région a, de fait, renforcé le pouvoir de blocage normatif des directions régionales sous l'influence de leurs administrations centrales." (p. 15)

- "La remontée en région de l'exercice déconcentré des compétences de l'État a provoqué l'apparition d'une nouvelle puissance émettrice d'avis et d'interprétation des normes : la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement mieux connue sous le sigle de DREAL.

Une quasi "personne morale" est née (...)" (p. 15 et 16)

- "Les DREAL gouvernement. Hallucinant ? Où sont passés les Préfets de Région ? La même circulaire traite "d'un pilotage stratégique régional par la DREAL renforcée". 25 pages décrivent les comportements que l'administration centrale attend de sa direction régionale..." (p. 16)

Face à ces attaques en règle, le SNE-FSU est intervenu avec la CGT lors du comité technique ministériel du 4 avril 2013 :

(...) "Avant de conclure ce propos liminaire, je voudrais intervenir sur un point qui n'est pas sans relation avec la question des conditions de travail : nous avons déjà eu l'occasion à maintes reprises d'attirer votre attention sur la perte de repères subie par les agents qui subissent les réformes les unes après les autres – ce qui ne devrait pas s'arranger avec le nombre de nos politiques ministérielles qui vont être évaluées cette année (5 plus 1), mais le relevé de décision du CIMAP du 2 avril 2013 promet des concertations avec les organisations syndicales ; nous verrons donc ! Relevé de décision du CIMAP du 2 avril 2013 qui amplifie le processus d'allègement des normes conçues comme une contrainte pour la compétitivité ; pour le ministère, c'est l'allègement des normes de construction et ordonnance de simplification de l'urbanisme qui s'ajoute aux ordonnances prises déjà sous le gouvernement précédent et sur les mêmes motifs, extension des régimes d'autorisation simplifiée pour les ICPE. C'est un peu l'esprit de nos deux plans de modernisation, "PMMS" qui cite par exemple la création du CEREMA comme la suppression d'opérateurs alors que l'on sait que l'on est un peu loin de la réalité constitutive de cette réforme, mais passons. Donc ces éléments de simplification qui sont recherchés émeuvent déjà un certain nombre de nos collègues informés du travail de la mission de lutte contre l'inflation normative qui a rendu un rapport le 26 mars 2013 et qui stigmatise en particulier les DREAL, en souhaitant une reprise en main par les préfets, en particulier les préfets des départements. Alors, le travail de la mission de

lutte contre l'inflation normative pourrait être vu comme de simples propositions constructives, (avec au passage sûrement beaucoup de création de postes à la clef si l'on veut faire passer des missions du niveau régional au niveau départemental, (on n'en doute pas) et on passerait facilement sur ce qui révèle de la méconnaissance de la notion même de déconcentration de la part d'élus censés être proche du territoire (parce qu'il paraît effectivement que les élus qui cumulent des fonctions nationales et des fonctions locales sont des gens proches du terrain), mais effectivement on passerait dessus si cela ne révélait une intention plus profonde dont on trouve les traces par exemple dans le rapport du sénat sur le débat budgétaire 2013 et qui, dans les propos d'un ancien ministre illustre, réclame de "pénaliser" les DREAL et dénonce des "attitudes ayatollèsques", je cite ses mots, critiquant au passage que l'on ait titularisé massivement des contractuels, et qui parle de "tirer la sonnette d'alarme sur les DREAL", ce qui éclaire un peu les propositions qui peuvent venir ensuite dans les missions de "simplification". Vieux refrain que celui de démantèlement des services de l'état, présentés au mieux comme inutile, au pire comme des freins à l'action des collectivités territoriales et bien sûr de la compétitivité des entreprises. C'est donc cela la lutte contre l'inflation normative ? Mais le problème c'est que ce sont des agents du ministère qu'on parle, et quand on attaque les services. Nous attendons à leur égard une marque claire de soutien de leurs ministres lorsqu'ils ne font qu'accomplir leurs missions. En tout cas ce type de rapport n'est pas de bonne augure pour les services de nos ministères." (...)

Le SNE-FSU a saisi par ailleurs la ministre par courrier du 12 avril dont voici des extraits :

(...) "Par l'expérience acquise au cours de ses quarante années d'existence, le Syndicat national de l'environnement (SNE-FSU) sait ce que pense une bonne part des élus des politiques de la biodiversité et de leur mise en œuvre. Ce qui nous fait réagir est le caractère officiel de ces déclarations inadmissibles qui ont choqué les agents concernés.

Outre que nous vous appelons à un signe de soutien fortement attendu des agents concernés, nous souhaitons (...) vous faire part des considérations de fond que soulèvent ces écrits officiels quant aux politiques publiques de la biodiversité et leur exécution par les agents de votre ministère.

Une remise en perspective historique s'impose. Le ministère de l'environnement n'a pas connu un développement à la hauteur des enjeux. (...) Malgré de nombreux obstacles et oppositions, les services centraux, les établissements publics de l'Etat, les DRAE, DIREN puis DREAL ont largement porté des politiques auparavant jugées au mieux accessoires et aujourd'hui reconnues comme essentielles. Sans l'investissement de ces services et de leurs agents, rien ne serait possible, aujourd'hui comme hier." (...)

Un autre facteur essentiel, qui semble échapper aux auteurs des propos visés, est le rôle fondamental d'aiguillon de l'Europe dans la mise en place de politiques de l'environnement à la hauteur des enjeux. (...) Et c'est finalement ce dispositif européen que l'on reproche à vos services d'appliquer ! Il est facile de demander la suppression des DREAL, plus risqué de demander la suppression des directives européennes..." (...)

"Ces critiques adressées à vos services montrent une autre incompréhension. Le renforcement des dispositions techniques et réglementaires sont simplement l'effet d'une prise de conscience de l'insuffisance de nos outils et de la nécessité de mettre en place un encadrement beaucoup plus fort pour espérer obtenir des résultats..." (...)

"Est-il choquant qu'un scarabée arrête une autoroute ? Est-il risible qu'un escargot empêche l'extension d'une installation sportive ? Non

quand le constat de l'érosion de la biodiversité est avéré et que le législateur le traduit dans la loi par l'interdiction de destruction de certaines espèces et de leurs habitats ! On aurait souhaité que ces péripéties deviennent des événements fondateurs d'une autre approche des territoires où, par exemple, s'abstenir de faire un projet pour des raisons environnementales susciterait la même reconnaissance que de mener cette réalisation." (...)

"Faut-il pour autant taxer ces agents d'extrémisme ? Dans la pratique, l'application de la réglementation consiste avant tout à demander des compléments et des adaptations qui conduisent tout simplement à une forte amélioration des projets dans la prise en compte de la biodiversité. Il est finalement rare qu'un projet soit refusé, sinon pour des raisons patentes d'impacts non maîtrisés ou de procédure non respectée. C'est bien le moins qu'on puisse attendre d'un agent de l'Etat qu'il applique le code de l'environnement. Et nous vous confirmons qu'il le fait avec mesure et discernement." (...)

"Nous considérons que l'échelon régional est très important par la cohérence qu'il apporte en matière de biodiversité sur des entités géographiques significatives et par son recul dans l'approche des sujets et des acteurs. Transférer toutes les compétences à l'échelon départemental serait une erreur qui aurait de lourdes conséquences sur les décisions, en particulier en matière de biodiversité." (...)

"Pour conclure, après ces considérations un peu longues mais indispensables pour vous donner un aperçu de ce que vivent les agents, nous confirmons que, si depuis des années les DIREN puis maintenant les DREAL sont contestées en matière de conservation de la biodiversité, c'est donc qu'elles œuvrent sur le fond et qu'elles sont utiles et indispensables !" (...)

"Les unités en charge du patrimoine naturel à l'échelon départemental ou régional (biodiversité mais aussi eau, sites, paysages, évaluation environnementale), doivent être dotées des moyens et compétences nécessaires pour porter

des politiques complexes et à long terme. Œuvrant sur des sujets sensibles ou dans des contextes parfois difficiles, elles doivent aussi être identifiées fonctionnellement avec un soutien hiérarchique, y compris un lien direct

avec le ministère. De même, la reconnaissance de ces métiers et compétences est légitime et indispensable." (...)

Le Cérema* poursuit son train, mais pas de sénateur..

Et toujours sans stratégie ...

Après une reprise au mois de janvier 2013 des réunions du comité de suivi du Cérema, le projet de loi de création de l'établissement public administratif (EPA) a été soumis au CTM où seule la FSU a voté contre, les autres organisations syndicales s'étant abstenues. Ce projet n'apporte pas les garanties d'un véritable service public scientifique et technique pour ses deux ministères de tutelle (MEDDE et METL).

Pour nous conforter dans cet avis, l'amendement de création de l'EPA, prévu pour être intégré à la loi de décentralisation, a été adossé à la loi du 29 mai 2013 portant « *diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports* ». Les cabinets ont fait ce choix dans la précipitation, et nous ont communiqué l'information seulement quelques jours auparavant. De plus, cette loi étant en procédure d'urgence et déjà examinée par le sénat, les amendements n'ont été soumis qu'à l'assemblée nationale et à la commission mixte.

Où est l'ambition de créer un établissement partagé avec les collectivités territoriales quand le temps du débat avec les élus n'a pas lieu ? Que signifie ce choix d'une loi portant sur les transports ? Quelles ambitions pour les domaines de l'environnement et du social ?

Je crains fort que nous connaissions la réponse, une réponse très négative ; et les différents documents d'organisation, les discussions en comité de suivi, révèlent un retour en force de l'administration toute puissante de l'ex-équipement.

Le comité de suivi a repris son activité : pré-positionnement des personnels dans le nouvel établissement, décret d'application de la loi... Pour arriver à la création au 1^{er} janvier 2014. La course folle continue. Il a fallu deux boycotts du comité de suivi pour que les cabinets ministériels s'intéressent à nouveau au projet et constatent la non-application du protocole d'accord signé par les ministres.

Un des exemples de non respect du protocole est le prélèvement sur le budget de fonctionnement des 11 services d'une grande partie des frais d'installation du siège et des outils de gestion, alors que le protocole prévoit leur prise en charge par les ministères. Les effets sur les missions (moins de déplacements...) et sur les personnels (conditions de travail...) sont préjudiciables aux services, et les budgets en baisse de 2013 vont certainement aggraver cette situation. Alors que l'administration cherche à accaparer tous les pouvoirs au sein de cet établissement de 3 200 agents, plus que jamais la question se pose de la pertinence du choix d'un EPA !

Marie-Louise Le Coguiec, SNE/FSU.

*Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (fusion de 11 services, 8 Cete, le Setra, le Cetmef et le Certu

La vie des BRANCHES SYNDICALES

Quoi de neuf à l'ONCFS

Depuis 2012, les personnels de l'ONCFS vivent au rythme de projets internes de restructuration et de réorganisation des services de l'établissement, après le passage de la RGPP qui nous a supprimé plus de 100 postes et de la Cour des Comptes qui dans son rapport fait état de la nécessité de revoir l'organisation de l'établissement et la répartition des résidences administrative sur le territoire. Ils vivent également dans l'attente du dialogue social résultant de l'Agenda social mis en place par la Ministre en octobre et qui jusqu'en juin 2013 est resté sans suite, laissant les organisations syndicales écartées de tous les projets annoncés pour l'année en cours. Il aura fallu attendre la 1^{ère} réunion le 5 juillet pour avoir quelques éléments sur le suivi des dossiers pourtant inscrits comme prioritaires sur l'agenda social. Parmi les dossiers en cours :

le projet de statut pour les personnels contractuels des établissements publics du ministère qui court depuis près de 10 ans (voir article sur le sujet).

Ensuite **le dossier des personnels des corps de l'Environnement issu du mouvement social intersyndical ONCFS – ONEMA – ESPACES PROTEGES**, resté sans réponse aux revendications par le MEDDE. En attendant les promesses faites par le ministère lors de la manifestation à Paris en 2011 sont toujours suspendues. La transformation de 150 postes de catégorie C en B et de 20 postes de B en A, n'a toujours pas vu le jour, sous prétexte d'une chronologie dans le règlement des dossiers, comme la réorganisation des corps de l'état, le NES pour les corps des B. Il aura fallu attendre la 1^{ère} réunion de dialogue social au ministère en juillet, pour apprendre par un représentant du ministère le report de la première vague de transformation de postes de C en B prévue entre 2011 et 2013 vers 2014 - 2016 ! Bien évidemment cette annonce fut l'objet de réactions de tous les syndicats qui voient en cela un déni des engagements pris à l'issue du

mouvement social pour l'amélioration statutaire des corps de l'environnement. Le tout agrémenté d'un retard considérable dans le recrutement qui commence à faire défaut dans les services, sachant qu'il faut 2 ans entre la publication d'un concours de recrutement et la prise de poste définitive d'un futur agent. Entre temps les départs à la retraite se multiplient, laissant de nombreux postes vacants et entraînant une perte d'efficacité du service public de l'environnement dans certains départements.

Un dossier simple d'apparence, nous parlons ici bien entendu du **dossier IDV - Indemnité de départ volontaire** – mis en place pour les personnels de l'Etat qui souhaitent quitter la fonction publique et monter un projet professionnel dans le privé. Et qui est devenu ubuesque au ministère de l'Ecologie dans sa façon de le traiter à l'ONCFS. Après un an d'attente feu vert du nouveau DEB, mais position incertaine de la DRH du ministère qui attend la position de Bercy ... tout ceci pour 3 dossiers de demande d'IDV à l'ONCFS (coût insignifiant). Cela montre réellement l'incapacité de l'actuel ministère de l'Ecologie quant à la gestion des établissements publics dont il a la charge. De fait, les personnels en attente de décisions se retrouvent dans des situations de carrière inconfortable, dues à l'incapacité de hauts fonctionnaires à prendre leur responsabilité pour faire appliquer ce qui est considéré comme un droit. Cela augure mal de l'avenir des personnels sur d'autres dossiers comme celui de l'Agence Française de la Biodiversité avec ses composantes multiples et les personnels issus de différents statuts. Qu'en sera-t-il alors de la capacité du ministère à assurer une gestion ressources humaines digne de ce nom ?

Le projet réorganisation territoriale à l'ONCFS s'est fait dans la concertation avec un dialogue social entre l'administration et les syndicats pour finir par un comité technique en juin dernier, au cours duquel un certain nombre de votes ont statué

sur des propositions faites par l'administration à l'issue des groupes de travail.

Bien évidemment ces restructurations, se faisant sur un fond de réduction d'effectifs imposée par l'Etat, ne peuvent nous satisfaire, car ça va ramener les **effectifs globaux de l'établissement à 1662 agents** (contractuels et titulaires confondus) alors qu'en 2010 nous étions à 1760 agents ETP (équivalent temps plein).

Sur ce dossier, **la position du SNE-FSU est avant tout de défendre l'ensemble des personnels qu'ils soient contractuels ou corps de l'environnement et surtout pas corporatiste en déshabillant les effectifs de certains services au profit d'autres**, comme nous avons pu le constater en séance de travail de la part d'un syndicat qui reprochait le sureffectif d'agents contractuels techniques au détriment des services départementaux.

6 questions de l'administration furent soumises au vote des représentants des personnels au Comité technique de l'ONCFS. La 1^{ère} concernait *les modalités d'application des Résidences Administratives (RA) et les dérogations attribuées pour les résidences familiales hors RA* ; la 2^{ème} sur *la répartition théorique des effectifs dans les services départementaux et effectuée en % afin d'être applicable quelle que soit l'évolution de l'effectif budgétaire* ; la 3^{ème} sur *le maintien d'un effectif plancher dans chaque SD à 11 agents* ; 4^{ème} question sur *le nombre d'implantations administratives par département, deux en règle générale avec adaptation possible en fonction des contraintes géographiques et à titre exceptionnel et pour des raisons d'intérêt du service, dans le cas de RA fixées sur une commune sans implantation le remisage des VS pourra être autorisé au domicile des agents.* Sur ce point nous avons exprimé un avis allant contre le casernement des agents sur des bases administratives, nos métiers nécessitent un maillage territorial qui peut demander une répartition des agents sur le terrain au-delà des bureaux administratifs, si l'on veut conserver un service public au plus près des réalités des enjeux locaux.

La 5^{ème} question traitait de la réorganisation des brigades mobiles d'intervention de l'ONCFS en 4 pôles répartis sur le territoire avec une gouvernance par la direction de la police. Enfin, la 6^{ème} concernait les *DIR (Direction Interrégionale) – en fonction de la taille des DIR il est proposé un effectif plancher, pour les cellules techniques, de 2 à 4 ETP (en tenant compte du nombre de départements de chaque DIR)* [le SNE-FSU s'est abstenu sur ce vote pour la simple raison que ce GT n'a pas rempli pleinement sa mission consistant à faire le point entre les CT des DIR et la DER . Rien ne ressort du bilan permettant de savoir si les missions des uns et des autres sont justifiées. D'ailleurs, concernant les cellules techniques des DIR, nous avons interpellé le Directeur général à propos des réserves faune sauvage et des personnels en contrats précaires qui y travaillent. La politique de l'ONCFS allant vers des suppressions de poste dans ces réserves, en redirigeant la gestion sur les services départementaux, qui par ailleurs ont déjà suffisamment de travail ! le constat que nous en faisons n'est pas glorieux pour notre établissement qui est actuellement en train de gérer tant bien que mal les missions qui lui sont confiées en faisant souvent du saupoudrage un peu partout pour donner l'impression de tenir le cap que la direction s'est fixé dans le contrat d'objectifs 2011-2014.

Combien de temps pourrons-nous encore jouer à ce petit jeu de saupoudrage des missions, avant que l'ampleur du désastre apparaisse au grand jour, comme c'est déjà le cas dans d'autres administrations ?

Elysée : Les chasseurs reçus par François Hollande



Le 29 mai 2013 une délégation de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), conduite par son Président Bernard Baudin, a été reçue à l'Elysée par le Président de la République, en présence de Delphine Batho, Ministre de l'Ecologie, et de Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture et de la Forêt.

Ce que nous retenons de cette entrevue avec le chef de l'Etat est que Bernard Baudin et Henri Sabarot ont obtenu la confirmation par le Président de la République du **maintien de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) comme établissement public autonome dont les missions et les moyens seront assurés hors du champ d'intervention de l'Agence Nationale pour la Biodiversité, en cours de création.**

Il est grand temps de mettre un coup de pied dans la fourmière pour modifier le conseil d'administration de l'établissement public ONCFS en charge normalement de la gestion de la biodiversité et des espaces naturels sur l'ensemble des territoires métropolitains et départements d'outre-mer.

2012-2013 179 accidents de chasse, dont 21 mortels

La saison de chasse, ayant eu lieu d'août 2012 à février 2013 a été marquée par 179 accidents, dont 21 mortels, contre 143 la saison précédente, soit une hausse de 25 %, d'après un bilan de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). « Le nombre total d'accidents équivaut aux chiffres de 2006-2007 ou 2009-2010 », a précisé l'ONCFS sur son site internet. Dans 86 % des cas, les victimes étaient des chasseurs ou leurs accompagnateurs. Parmi les morts, deux étaient des non-chasseurs.

Une hausse énorme ! Les chasseurs qui se blessent eux-mêmes ont continué à représenter un tiers des accidents et 52 % de ceux-ci ont eu lieu lors de chasses au grand gibier (essentiellement des sangliers).



« 25 % d'accidents de plus que la saison passée, c'est énorme. Jamais on n'a connu une telle hausse », a déploré Pierre Athanaze, de l'Association de protection des animaux sauvages (Aspas). **« On réclame une réglementation permettant d'encadrer la sécurité à la chasse, pas de chasse le dimanche car plus de la moitié des accidents ont lieu ce jour-là, et notamment des responsabilités pénales des dirigeants des structures cynégétiques »,** a-t-il dit. Selon l'Aspas, **la France est le seul pays**

Décret n° 2013-588 du 4 juillet 2013 relatif à la création d'un huitième échelon dans les grades dotés de l'échelle 6 de rémunération de la catégorie C de la fonction publique de l'Etat

Le décret crée un huitième échelon dans les grades dotés de l'échelle 6 de rémunération de la catégorie C. Ce dernier échelon remplace l'échelon spécial qui, pour certains corps, n'était accessible qu'aux agents inscrits sur un tableau d'avancement. Dorénavant, le dernier échelon de la catégorie C est accessible à l'ancienneté, après une durée moyenne et une durée minimale du temps passé dans le 7e échelon respectivement fixées à quatre et trois ans.

Décret n° 2013-590 du 4 juillet 2013 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Le présent décret fixe la rémunération indiciaire du huitième échelon de l'échelle 6 de rémunération de la catégorie C des fonctionnaires de l'Etat (indice brut : 499).

Décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique. Version consolidée au 03 juin 2013

LES PERSONNELS NON TITULAIRES

de l'ONCFS

10 ans d'attente ...

Aucune avancée



La base administrative de l'ONCFS est située dans le domaine de St Benoist à Auffargis dans les Yvelines. La majorité des personnels administratifs contractuels y travaillent, soit 150 personnes !

Depuis les dernières annonces faites par le représentant du ministère de l'Écologie, lors de la 1^{ère} réunion de dialogue social entre le MEDDE et les organisations syndicales à propos du STATUT DES PERSONNELS NON TITULAIRES en juillet dernier, le moral n'y est plus chez les personnels non titulaires de l'ONCFS.

Le nouveau statut, cela fait plus de 10 ans que les personnels administratifs et techniques contractuels de l'ONCFS l'attendent ! La dernière réforme du statut des contractuels date de 1998. Depuis, que des promesses successives de la part des ministres qui, à l'environnement puis à l'écologie se sont succédés, s'engageant pour la réalisation d'un statut valorisant les carrières des personnels contractuels des établissements publics.

Ce dossier appelé communément statut des Agences de l'Eau et porté en grande partie par le SNE-FSU ne concerne pas seulement les personnels contractuels de l'ONCFS mais aussi les personnels contractuels de l'ONEMA, des parcs nationaux, du Conservatoire du Littoral. Il s'agissait d'aligner l'ensemble des contractuels de ces établissements publics sur le statut des Agences de l'Eau plus favorable malgré quelques anomalies. Des négociations ouvertes avec l'administration, avaient permis de finaliser un projet quasi bouclé en 2011. Le ministère de l'Ecologie devant à ce moment-là le porter et le défendre à Bercy et à la fonction publique. Résultat, en 2013, le constat d'années de mensonges, et une déclaration pour nous annoncer que ce projet était enterré dans sa forme actuelle.

Il pourra être ouvert pour les personnels concernés par l'Agence de la Biodiversité, si celle-ci voit le jour. L'administration réfléchit également sur la possibilité d'intégrer les personnels contractuels de catégorie C et B administratifs dans des corps généralistes existants.

En attendant, les personnels constatent que les mois passent, rien ne bougent favorablement, et leurs situations statutaire, professionnelle, indemnitaire, ... se dégradent de jours en jours sans aucune perspective d'avenir.

Ces personnels de l'ONCFS, fatigués de promesses sans lendemain, des mensonges, de l'abandon de l'administration qui ne répond même pas aux sollicitations des syndicats depuis des mois sur ce sujet, ont décidé de se faire entendre en se mobilisant.

Une première réunion d'information sous la forme d'une HMI (HEURES MENSUELLES D'INFORMATION) fut organisée à la base administrative de St Benoist, à l'initiative de l'Intersyndicale EFA-CGC CGT Environnement et le SNE-FSU pour discuter avec les personnels contractuels de la situation actuelle, de l'avenir et des actions à mener pour faire entendre leurs revendications.



Les personnels présents lors de cette HMI ont confirmé leur volonté de faire un mouvement social afin de faire comprendre à l'administration et au gouvernement qui n'entendent pas leurs attentes depuis des années que trop c'est trop.

Ils ont demandé que l'Intersyndicale porte leur revendications avec à l'appui un appel à la mobilisation immédiate de tous les personnels contractuels de l'ONCFS ouvriers administratifs et techniques de catégorie A, B et C. ce mouvement qui démarre à l'ONCFS aura vocation à s'étendre à tous les personnels contractuels concernés par ce statut.

Dès le mois de juillet et sans plus attendre les premières actions furent mises en place, avec un appel traduit dans d'un tract intersyndical pour

► **SIGNER ET FAIRE SIGNER LA PÉTITION EN LIGNE**

<http://www.pctitionpublique.fr> " AMÉLIORATIONS STATUTAIRE POUR LES PERSONNELS NON TITULAIRES DE L'ONCFS"

Dès la rentrée de septembre d'autres actions seront mises en place pour poursuivre ce mouvement, jusqu'à ce que le gouvernement rouvre ce dossier avec des propositions concrètes et un calendrier de réalisation, ce qui ne fut pas le cas jusqu'à présent.

► **PARTICIPER À DES HEURES MENSUELLES D'INFORMATION (HMI)** qui vont avoir lieu dans différentes implantations, y compris à Paris, pour échanger sur le sujet et faire ensemble des propositions. La participation aux HMI est un droit syndical, chaque agent peut, durant son temps de travail, assister à ces réunions.

► **MODIFIER LES SIGNATURES DE MESSAGERIES ÉLECTRONIQUES**, en ajoutant un message rappelant que *"Pour raison de mouvement social des personnels non titulaires de l'ONCFS, en attente d'améliorations statutaires depuis plus de 10 ANS, les dossiers et les messages seront traités sans garantie de délais"*

► **ARRÊTER L'ENVOI DE TOUS DOCUMENTS ET CORRESPONDANCES RELATIFS AUX PRESTATIONS À DESTINATION DU MEDDE**

L'INTERSYNDICALE va également:

► **DEMANDER UNE AUDIENCE AU MINISTRE** pour lui faire part de nos revendications ;

► **DEMANDER LA RÉOUVERTURE IMMÉDIATE DU DOSSIER** pour l'amélioration statutaire des personnels non titulaires ONCFS ;

► **INFORMER LES PARLEMENTAIRES** du lancement d'un mouvement revendicatif dû à l'enterrement du projet de statut par l'administration ;

► **ORGANISER RÉGULIÈREMENT DES RÉUNIONS D'INFORMATION** interservices sur tout le territoire pour décider de la poursuite des actions.

SEPTEMBRE SERA CERTAINEMENT CHAUD !
Et l'automne également ...

LU POUR VOUS

Le scandale du hold-up de l'ONCFS par les chasseurs

Suite au rapport de la Cour des comptes, **l'association One Voice s'associe à l'ASPAS pour dénoncer la mainmise des chasseurs sur l'ONCFS***, un établissement public, et demande qu'elle soit désormais rattachée à la future « agence de la biodiversité » pour garantir son indépendance et rétablir sa mission de protection de la nature ! * Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Détournement d'un organisme public - Le rapport de la Cour des comptes du 27 juillet dernier est sans équivoque. Il pointe du doigt tant la gestion financière de l'organisme public que les dérives de sa gouvernance. Ainsi, les subventions de l'état ont été multipliées par 118 en huit ans sans pour autant que celles-ci soient justifiées par une évolution des activités de l'ONCFS. Or ces subventions n'ont pas été utilisées pour protéger la nature mais détournées par les chasseurs... Et la Cour des comptes de rappeler que ces redevances cynégétiques ne sont pas destinées à financer les intérêts particuliers du monde de la chasse, mais des missions d'intérêt public et notamment de protection de l'ensemble de la faune sauvage.

L'ONCFS aux mains des chasseurs - Si de telles pratiques scandaleuses sont devenues possibles c'est notamment parce que le conseil d'administration de l'ONCFS est aujourd'hui largement dominé par le lobby de la chasse. Et les perturbateurs gênants sont débarqués, ce dont peut témoigner Pierre Athanaze, président de l'ASPAS. Il fut administrateur de l'ONCFS et en connaît les moindres rouages. Il n'a eu de cesse de dénoncer les dysfonctionnements de cet établissement public au profit des chasseurs (ce qu'il évoque longuement dans son ouvrage 'Le livre noir de la chasse'). Mais, en 2008, à la demande des chasseurs, il a été débarqué par le ministre de l'écologie en poste, Jean-Louis Borloo, et remplacé par un chasseur !

Une intolérable censure - Désormais, comme le pointe le rapport de la Cour des comptes « *l'insuffisante diversification des partenariats de l'établissement dans ses activités d'observation, d'études et de recherches nuisent à l'indépendance et à la reconnaissance de certains travaux de l'ONCFS concernant les espèces chassables, dès lors que les intérêts des milieux cynégétiques sont en jeu* ». Ainsi, comme l'explique l'ASPAS, avec une large majorité au conseil d'administration, les missions et les décisions de l'ONCFS sont dépendantes des intérêts des seuls chasseurs. Les données scientifiques qui dérangent les chasseurs car elles vont à l'encontre de leurs intérêts, notamment liées aux périodes d'ouverture de la chasse ou à l'état de conservation de certaines espèces qui sont la cible des chasseurs ou de prétendus nuisibles, ne sont tout simplement pas publiées !

Un scandale inacceptable - One Voice s'associe à l'ASPAS pour dénoncer ce scandale tout à la fois économique et écologique. Notre patrimoine naturel est détourné pour satisfaire les chasseurs et ce, avec l'argent du contribuable ! La nature est un patrimoine commun et de telles dérives sont scandaleuses. Nous demandons qu'une enquête soit menée au plus vite sur les dérives financières du monde de la chasse et que l'ONCFS redevienne un organisme public en rattachant ses missions à la future agence de la biodiversité dont la création a été annoncée par le Président de la République lors de la conférence environnementale.

Le lynx dans les Vosges, une présence toujours fragile



Le braconnage a fragilisé les populations au point que le lynx « est en passe de disparaître » du massif vosgien !

Photo archives DNA

Ndlr - En 1982, le ministère de l'Environnement donne enfin le feu vert aux lâchers, le programme de réintroduction a débuté le 3 mai 1983, pour se terminer le 2 juin 1993. Cette réintroduction a concerné 21 animaux (12 mâles et 9 femelles), qui ont été relâchés sur 4 sites au cours de 12 opérations différentes.

Trente ans après sa réintroduction dans les Vosges par le ministère de l'environnement, le lynx n'a pas réussi à reprendre ses droits sur le massif. Il serait même « en passe d'en disparaître dans l'indifférence quasi générale » selon un collectif.

Treize organisations de défense de la nature (Férus, Piverts, Sauvegarde Faune Sauvage,...) lancent un cri d'alarme pour alerter le public et les autorités sur la situation du lynx boréal dans les Vosges dont il ne resterait qu'une dizaine d'individus. Plus de vingt avaient été relâchés en dix ans et un seul cas de reproduction a été identifié depuis 2003 mais le braconnage a fragilisé les populations au point que le *Lynx lynx* « est en passe de disparaître » du massif vosgien, dénoncent les signataires.

Un « plan national lynx » : Les Vosges sont le seul massif où le carnivore a été réintroduit, « parce que le biotope s'y prêtait », indique l'animateur du réseau Férus dans les Vosges, Anthony Kohler. Les défenseurs de la nature demandent la mise en place d'un « plan national lynx » pour défendre l'animal protégé par la convention de Berne, signée en 1979. Ils souhaitent également la reprise des réintroductions, parallèlement bien sûr à une lutte plus énergique de la lutte contre le braconnage. Les naturalistes réclament également une réflexion sur les corridors écologiques pour permettre un échange entre les différents noyaux de population. Entre 108 et 170 lynx vivent dans le Jura selon Anthony Kohler, un massif voisin de celui des Vosges.

INTERVIEW

DE JEAN-MARC WEY GARDE CHAMPÊTRE A BITCHE

Membre du bureau de la section Police Territoriale de l'Environnement du SNE-FSU

TV cristal – la Quotidienne :

Marine CHABROLIN : bonjour Jean-Marc, cela fait sept ans que vous êtes Garde Champêtre à la ville de BITCHE. On parle de gardes champêtres, de police rurale, de police des campagnes, quel est le bon terme ?



Jean-Marc WEY : le cadre d'emploi c'est celui de garde champêtre, quant à la police rurale et la police des campagnes, elles constituent nos missions et l'appellation que l'on nous donne qui nous permet de porter l'uniforme dans ce cadre là.

Marine CHABROLIN : uniforme que vous portez aujourd'hui où l'on peut voir, sur votre épaule gauche, le blason

avec l'appellation Garde Champêtre. Ce métier est très ancien, est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

Jean-Marc WEY : l'institution des Gardes Champêtres remonte aux temps les plus reculés de notre histoire puisque c'est très certainement la plus vieille police de France. Créé vers l'an 900, sous diverses appellations, « sergent de Verdure », « Garde Messier », c'est en 1369 que Charles V, Roi de France, charge cette police de la protection des récoltes. Le corps des Gardes Champêtres n'a été véritablement instauré que par les lois du 23 septembre et du 6 octobre 1791. Nous étions Officier de Police Judiciaire jusqu'en 1958.

Marine CHABROLIN : alors pourquoi avoir gardé le terme de garde champêtre car comme vous nous le disiez, vous avez plusieurs fonctions, celles de policier rural, celle de la police de l'eau alors pourquoi ce terme ?

Jean-Marc WEY : le cadre d'emploi et le statut du Garde Champêtre sont issus de textes de lois, Napoléoniennes pour certaines, parlent encore du garde champêtre et prévoient nos différentes missions dans les 150 domaines où nous sommes susceptibles d'intervenir d'où le fait que nous ayons gardé cette appellation.

Marine CHABROLIN : aujourd'hui, de qui dépend la Police Rurale ?

Jean-Marc WEY : je dirai que nous avons trois patrons, puisqu'au niveau communal, nous dépendons directement du Maire. Au niveau juridique, en matière d'infractions, de police judiciaire, nous dépendons du Procureur de la République et, en matière administrative, nous dépendons au niveau du suivi de notre carrière, avancement, du Directeur Général des Services ou Centre de Gestion.

Marine CHABROLIN : quel est le rôle du garde champêtre ?

Jean-Marc WEY : le rôle est complexe puisque nous avons 150 domaines de compétences, au sein de ses domaines, nous avons des spécificités liées à ces anciennes lois, de même que diverses lois spéciales et nous sommes également chargés de certaines fonctions de Police Judiciaire.

Nous sommes chargés de missions connues, telles que celles de police municipale, mais d'autres liées au volet environnemental : la police de la chasse ; de la pêche ; de l'eau ; application du règlement sanitaire départemental ; protection et suivi de la faune et flore ; parc naturel ; zone Natura 2000 ; circulation dans les espaces naturels ; Ainsi que d'autres domaines tels que la police des douanes, des assurances, des Débits de boisson, de l'urbanisme, funéraire...etc. ! On ne va pas pouvoir tout détailler ici.

Marine CHABROLIN : si je comprends bien, il y a des missions de policiers municipaux ?

Jean-Marc WEY : ce sont deux cadres d'emplois reliés aux attributions de police de Monsieur le Maire. Pour la partie environnement, je prends l'exemple de la police de l'eau où nous faisons une formation spécifique et obligatoire pour être assermenté et nous travaillons directement sous les ordres du Procureur.

Marine CHABROLIN : votre métier consiste à sensibiliser, informer et verbaliser. Est-ce que vous faites des campagnes de sensibilisation et sous quelle forme ?



Jean-Marc WEY : la partie prévention se fait au contact de la population, au niveau des écoles également ! La partie information se fait à la demande des gens qui viennent à notre rencontre car ils nous sollicitent. Hélas, malgré la prévention et l'information, la répression est

parfois nécessaire auprès de personnes qui ne veulent pas comprendre.

Marine CHABROLIN : est-ce que les gens sont disciplinés ?

Jean-Marc WEY : on peut dire qu'il y a des choses qu'on ne peut plus excuser tels que les dépôts sauvages. La prévention et l'information sont faites depuis des années au niveau national et ce n'est pas acceptable. On peut dire la même chose pour la qualité de l'eau. Tout le monde sait qu'il ne faut plus polluer et déverser dans des affluents, fleuves etc... des déchets, pesticides ou des entreprises qui se débarrassent de liquides douteux etc... et là, il n'y a plus d'excuses.

Il y a des domaines où les gens sont moins bien informés tels que l'amiante et ne savent pas toujours comment le recycler et font appel logiquement à nos services pour avoir des informations et conseils pour la bonne marche à suivre.

Marine CHABROLIN : je vous remercie Jean-Marc d'être venu et nous avoir appris autant sur votre profession de Garde Champêtre.

Jean-Marc WEY : c'est moi qui vous remercie de m'avoir reçu.



<http://policeterritorialeenvironnementgct.over-blog.com/>

BIENTÔT RETRAITÉ(E) ?

Un certain nombre d'entre vous pense à sa retraite à plus ou moins long terme. C'est une nouvelle étape de la vie, une vraie rupture et cela se prépare à l'avance. Du temps pour voyager ? Pour s'adonner à son hobby ? Pour partager plus de temps avec ses petits enfants ? Pour donner du temps pour les autres ? Avoir plus de temps pour soi ?...

ET POURQUOI-PAS DEVENIR UN RETRAITE SYNDICALISTE?

Vous allez me dire que le syndicat c'est pour les actifs. Bien évidemment. Mais par les temps qui courent, si les actifs doivent se mobiliser pour préserver leurs droits et, parmi eux, leurs droits à la retraite, les retraités eux-mêmes ne manquent pas de raisons de se mobiliser :

- mise à mal du système par les mesures préconisées par la Cour des comptes
- perte de pouvoir d'achat des retraités par de nouvelles ponctions
- réouverture de négociations en 2013
- manque de visibilité à moyen, voir à court terme
- négociation sur perte d'autonomie reportée en 2014
- problèmes de logement
- solitude
- image dégradée véhiculée par les employeurs, l'Etat et relayé par les médias,

ALORS POURQUOI NE PENSE-T-ON PAS A RESTER SYNDIQUE AU MOMENT DE SON DEPART EN RETRAITE?

- Arrêt automatique des prélèvements au départ en retraite?
- Simple oubli tant de l'adhérent que du secrétaire ou du trésorier?
- Ça ne vient pas forcément à l'esprit que l'on ait besoin d'être syndiqué quand on est retraité et pourtant!

POURQUOI RESTER ADHERENT QUAND ON EST RETRAITE ?

- Avec «Synergie», «Pour» et «pour retraités», **recevoir une autre information** que celle véhiculée par les organismes de retraite ou les différents médias ;
- Rester en contact avec les camarades syndiqués actifs ;
- Faire valoir vos revendications pour qu'elles soient portées par la FSU.

VOUS ÊTES UN ACTIF SYNDIQUÉ ! DEVENEZ UN RETRAITÉ SYNDIQUÉ !!

Comme la dizaine de retraités venant des différentes branches du SNE (ONCFS, Administration, Agences de l'eau, Parcs naturels, ADEME) déjà dans nos rangs, rejoignez-nous.

Vous avez plus de 58 ans? Prenez contact avec les animateurs du groupe retraite du SNE, ou avec votre secrétaire ou trésorier de section ;

Arlette PELISSIER arlettepelissie@gmail.com	ou au 06 70 11 99 55
Christian LAMARRE ch.lamarre@wanadoo.fr	ou au 06 81 26 73 81

NOTE DE LECTURE

AU TEMPS DES CATASTROPHES,

RESISTER A LA BARBARIE QUI VIENT

STENGERS (Isabelle), éd. Les Empêcheurs de tourner en rond/la Découverte, 2009

La philosophe Isabelle Stengers propose dans cet essai une analyse approfondie des mécanismes à l'œuvre, nous conduisant inévitablement à une catastrophe, pour cerner « ce que cela peut demander, de tenter d'y répondre sur un mode qui ne soit pas barbare ».

Le propos décortique les mécanismes qui font que justement on ne parvient pas à changer principes et pratiques pour imaginer un autre avenir, collectif et désirable. Les praticiens que nous sommes y approfondiront leur approche des blocages à l'œuvre.

Retenons ici l'analyse des relations entre politiques publiques, développement économique et expertise scientifique. Quelques extraits suffisent à comprendre.

L'Entrepreneur c'est « ...celui pour qui tout est occasion - ou plutôt qui exige la liberté de pouvoir tout transformer en occasion - pour un nouveau profit, y compris ce qui met en question l'avenir commun. »

« Avec la figure de l'Entrepreneur en viennent deux autres, car l'Entrepreneur exige, mais il faut que son exigence soit entendue. Ces deux figures sont l'Etat et la Science. »

Après avoir expliqué la nature d'une vraie pratique scientifique, l'auteur pointe l'instrumentalisation de la "Science" avec laquelle « ...il n'est plus question de la preuve comme réussite, comme ce qui fait événement. La preuve est ce que *l'on doit exiger* là où une question, une objection, une proposition gênantes voient le jour. Le premier rôle du refrain "ce n'est pas prouvé" est de faire taire, de séparer ce qui sera rejeté comme subjectif ou illusoire, ou manifestation d'attachements irrationnels à des modes de vie malheureusement-condamnés-par-le-progrès. Ce rôle, accepté par beaucoup de scientifiques, déshonore ceux qui l'endossent bien

plus intimement encore que leur participation au développement des armes de guerre. Car il transforme l'événement que constitue une véritable preuve, la réussite rare qui met les chercheurs sous tension, qui les force à penser, à objecter, à créer, en impératif général tout terrain. »

« Quant aux Etats, nous savons que, dans un grand élan de résignation enthousiaste, ils ont renoncé à l'ensemble des moyens qui leur auraient permis de prendre leurs responsabilités et ont confié au libre marché mondialisé la charge de l'avenir de la planète. Quitte, c'est désormais à l'ordre du jour, à "réguler" pour éviter les "excès". C'est pourquoi je les appelle "nos responsables". Ils ne sont pas responsables de l'avenir, ce serait leur faire trop d'honneur que de leur demander des comptes à ce sujet. C'est de nous qu'ils sont responsables, de notre acceptation de la dure réalité, de notre motivation, de notre compréhension qu'il serait vain de nous mêler des questions qui nous concernent. »

« En d'autres termes, nos responsables sont responsables de la gestion de ce que l'on pourrait appeler une *panique froide*, celle qui se signale par le fait que sont acceptés des messages assez ouvertement contradictoires : "consommer, la croissance en dépend", mais "pensez à votre empreinte écologique" ; "sachez que nos modes de vie vont devoir changer", mais "n'oubliez pas que nous sommes engagés dans une compétition dont dépend notre prospérité". »

Ecrite avant la crise, cette analyse est plus que jamais d'actualité !

Alors comment faire pour que la préparation de l'avenir, l'anticipation collective, le devoir de précaution (la nécessité de "l'art de faire attention") (re)deviennent une évidence commune ?

Pour l'auteur l'immense chantier qui s'ouvre ne

peut pas être prédéterminé par des orientations toutes faites. Il s'agit fondamentalement de retrouver nos « capacités collectives et toujours situées de penser, imaginer et créer ».

Deux exemples nous permettent de mieux comprendre.

Pour une autre agriculture, il ne s'agit pas de trouver un modèle unique mais au contraire « les possibilités doivent se formuler au cas par cas, région par région, et surtout sur un mode qui confère une place cruciale aux savoirs des populations intéressées. Le poison, ici, serait de sous-estimer le défi que constitue l'apprentissage... ».

Bien loin des consultations formelles que nous connaissons, les expériences réussies d'association du public dans des jurys citoyens montrent la nécessité et la possibilité de la pensée collective dans des dispositifs basés sur une égalité et une confiance réciproque dans l'échange où les sachants n'orientent pas la question et où il n'est pas nécessaire « d'apprendre avant d'être autorisé à penser ».

L'auteur fait à plusieurs reprises référence à l'appropriation du sujet des OGM par la société qui a conduit justement à mettre en échec l'alliance

tacite entre l'économique, la science et « nos responsables ». Aujourd'hui on pense inévitablement à l'argumentation collective produite par les opposants au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes...

Résister c'est créer, créer collectivement dans l'intérêt commun à long terme. Se coltiner avec la réalité, loin des illusions et schémas entretenus à dessein. Retrouver le sens d'un récit collectif par expérimentation et apprentissage inscrits dans le temps, l'espace et la vie de chacun. Mais attention, la voie est étroite et les risques nombreux, de récupération, de dérives, d'inefficacité.

« Les temps de la lutte et de la création doivent apprendre à se conjuguer sans confusion, par prise de relais, prolongements et apprentissages réciproques de l'art de faire attention, sous peine de s'empoisonner mutuellement et de laisser le champ libre à la barbarie qui vient. »

A lire pour passer le miroir et mieux comprendre pourquoi on va dans le mur et ce que cela suppose de changements et de réappropriation de nos vies pour espérer en sortir.

ZONE EURO, ECLATEMENT OU FEDERATION,

Michel AGLIETTA, éd. Michalon, 2012

La crise a mis en évidence les lacunes et les dysfonctionnements de la construction européenne. Si le citoyen cerne assez bien le déficit démocratique des institutions européennes, certains sujets sont beaucoup plus difficiles à aborder car très techniques ou faisant l'objet de crispations idéologiques c'est-à-dire d'affrontement relevant plus de la langue de bois que d'un saine débat démocratique. L'ouvrage de l'économiste universitaire Michel Aglietta, "Zone euro, éclatement ou fédération", a le grand mérite de donner des éléments de compréhension clairs et abordables sur un sujet difficile et conflictuel.

Si le propos est évidemment général, on peut en tirer des enseignements dans nos domaines de prédilection.

Le sauvetage du privé par des fonds publics a créé un endettement public ? Certes mais "l'endettement privé demeure le principal problème". Et une relance par la reprise de la demande est vouée à l'échec à cause des politiques publiques de rigueur qui perdurent (même après une alternance politique...).

Au passage l'auteur analyse froidement la possibilité d'une sortie de l'euro pour des pays dans l'impasse, comme la Grèce. La chose ne paraît pas si farfelue qu'on veut bien nous le dire. L'Argentine, qui a connu une transition similaire en sortant de la zone dollars, a eu six mois très difficiles avant que son économie ne commence à repartir...

Si on veut éviter cela il faut aller jusqu'au bout de

la construction européenne, c'est-à-dire soumettre l'unité monétaire à une véritable souveraineté fédérale. Ce serait la condition de la poursuite de l'objectif à long terme de rétablissement de la croissance par un investissement productif équilibré et réparti. Ce qui suppose également la réaffirmation des politiques publiques face aux marchés.

Pour l'auteur, et nous en revenons à nos centres d'intérêt, la "politique environnementale de conservation, d'adaptation et de réhabilitation du capital naturel", y compris la lutte contre le changement climatique, est particulièrement porteuse pour cela. En effet, une transition vers une société soutenable suppose de multiples innovations, des projets très diversifiés, répartis sur le territoire, impliquant conjointement des acteurs publics et privés... Il ne s'agit pas de faire des progrès dans un domaine d'activité particulier mais de "reconsidérer l'économie et les modes de vie" pour entrer dans une nouvelle phase de croissance. Et au vu des faibles marges de manœuvre des

Etats, c'est l'échelon européen qui serait capable de donner l'impulsion nécessaire par des outils économiques (fonds vert européen, valeur sociale du carbone...).

Voilà qui donne donc une importance économique considérable à notre domaine d'activité. L'environnement, truc annexe plutôt emmerdant ou cerise sur le gâteau, aujourd'hui horizon incontournable de transformation du capitalisme pour le sortir de son marasme !

Vous l'aurez compris, l'auteur n'est pas vraiment un adepte de la décroissance et s'il nous permet d'y voir un peu plus clair dans les possibles évolutions du modèle actuel, le lecteur ne peut que s'interroger : n'y a-t-il donc pas d'alternative au tout croissant et au tout économique ?

Jean-Luc Girard.

L'ARCHIPEL DE LA VIE

(essai sur la diversité biologique et une éthique de sa pratique)

Jacques BLONDEL - Editions Buchet-Chastel

« Essai » plutôt réussi, en tout cas au moins transformé, et le mot témoigne de l'humilité de l'auteur, un véritable maître de l'écologie scientifique, ornithologue émérite issu de l'école bourguignonne, implanté depuis près d'un demi-siècle dans le Midi, entre Camargue et Languedoc.

C'est en réalité une somme, une thèse et un précis d'écologie appliquée à la diversité biologique sous toutes ses formes. Pourquoi le concept a évolué en se contractant pour donner la biodiversité qui nous est chère lorsqu'elle englobe la nature, mais en

s'élargissant aussi pour appréhender des aspects ethnologiques puis sociologiques quand elle n'écarte pas la diversité des sociétés humaines, aussi menacée que celle des espèces et des écosystèmes.

On commence par une « petite histoire de la biodiversité », toujours cette modestie, qui remonte inévitablement à Platon, pour se développer autour de Darwin et les premières théories de l'évolution car, pour Blondel, « on ne peut saisir le sens de la diversité biologique... qu'en l'interprétant dans une conception historique du monde ». La notion

d'archipel de la vie apparaît déjà, l'auteur a travaillé pendant plusieurs décennies sur les notions d'insularité en écologie, ce qui lui permet souvent d'adopter un angle original et très évocateur, même pour le profane.

Le cœur de l'ouvrage s'articule autour de deux chapitres, « La diversité biologique au présent » (qui insiste sur la part majeure bien qu'obscur des interrelations entre tous ses éléments), suivi de « Une planète en crise ». Ne nous y trompons pas, si Jacques Blondel est un vrai naturaliste, il réalise ici un travail de philosophe et ce n'est pas un luxe après les entreprises de démolition de l'écologie qu'ont pu produire pendant près de vingt ans les réactionnaires de pacotille comme Luc Ferry. Le style est plutôt limpide, enlevé, mais attention, comme il s'agit de philo, de biologie et de sociologie, il faut tout de même s'accrocher ! Beaucoup d'éléments synthétiques très intéressants sur les phénomènes d'extinction au cours des temps géologiques et surtout les fameux changements globaux, sans oublier leur source principale, la dynamique démographique, thème habituellement tabou. On arrive tout doucement à la sinistre farce du « Développement durable », dont l'auteur s'interroge sur sa qualité d'oxymore, pour dénoncer ses chimères et montrer que sur ses trois piliers théoriques, ce sera toujours l'économique qui prendra le dessus si l'on ne change pas de paradigme (oui, on ne peut guère éviter une bonne douzaine de termes pédants, ambigus ou pervers...).

Si vous êtes pressés (le mal du siècle !), impatientes ou déjà informés des détails de la diversité biologique, il faut vous concentrer sur les deux derniers chapitres, « Vers de nouveaux rapports à nos environnements » (à quoi bon la biodiversité, réhabiliter la biodiversité) et « A la recherche d'un nouveau vivre-ensemble ».

L'accent est mis sur les notions de solidarité et de partage, qui vont bien sûr à l'encontre de toutes les pressions ultra-libérales en vogue (je préfère ce terme à l'habituel « néo-libéral », qu'emploie aussi Blondel, tant cette dominante extrémiste n'a en fait vraiment rien de nouveau). Au passage, on apprendra comment évoluent les « sciences de la conservation » en sortant fermement de la seule biologie, et on admettra avec Albert Schweitzer que « l'homme n'est moral que lorsque la vie de la plante et de l'animal aussi bien que celle des humains lui est sacrée ». Prenant un large appui sur son expérience au conseil scientifique de cette étoile filante que fut l'Institut français de la biodiversité (IFB), ainsi que dans les résultats du « Millenium Ecosystem Assessment » (2005), Jacques Blondel appelle de ses vœux un « Millenium Cultural Assessment » qui permettrait de valoriser ce que l'humain possède de richesses culturelles pour entreprendre la co-construction d'un nouveau modèle de vivre-ensemble, avec tous les écosystèmes, leurs fonction, leur résistance et leur résilience ». Dans son épilogue, il recherche une conclusion résolument positive et optimiste, allier le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté pour « vivre le bonheur de découvrir un autre chemin, à la fois joyeux et stimulant, celui d'un nouvel humanisme fondé sur des valeurs d'ordre écologique. En refermant ce livre, vous saurez désormais qu'il est possible, à n'en pas douter, de résoudre cette crise globale... Si, et seulement si...

Tous les démons de l'ultra-libéralisme se sont réfugiés dans cet inévitable « si » ! A vous (à nous) de jouer.

ldH (lactate Déshydrogénase, enzyme glouton)

SYNDICALISME ET ENVIRONNEMENT EN EUROPE :

LA POLOGNE

Le Pays

La Pologne compte environ 38,5 millions d'habitants. Elle est organisée en trois niveaux administratifs : 16 régions (*les voïvodies*) regroupant 379 districts (*powiat*) subdivisés en 2478 municipalités (*gimna*).



La Pologne est, depuis le 1^{er} janvier 1990 (élection remportée par Lech Walesa), une République parlementaire (capitale : Varsovie) dont le président est élu au suffrage universel direct pour cinq ans. Garant des institutions, ses pouvoirs sont limités mais il nomme le chef du gouvernement (premier ministre) et possède droit de veto législatif.

Le président actuel *Bronisław Komorowski* a été élu en juin 2010. *Donald Tusk* a été nommé premier ministre suite aux élections législatives d'octobre 2011. Tous les deux appartiennent au PO (Plateforme civique) un parti de centre droit (démocrates-chrétiens) membre du Parti Populaire Européen. A noter que le président précédent et la grande majorité de son gouvernement avaient péri dans un accident d'avion en Russie.

Le premier ministre est responsable de son action devant la Diète (460 sièges) qui constitue, avec le Sénat (100 sièges), le Parlement. Les députés et sénateurs sont élus, en même temps, au suffrage direct tous les 4 ans. Le contrôle démocratique est assuré par un Tribunal constitutionnel, un Défenseur des droits, et un Conseil National de la Magistrature. La Pologne est membre de l'Union Européenne depuis le 1^{er} mai 2004.

Les voïvodies sont dirigées par des préfets de régions (les voïvodes). Le fonctionnement des voïvodies qui disposent d'une assemblée délibérante, appelée

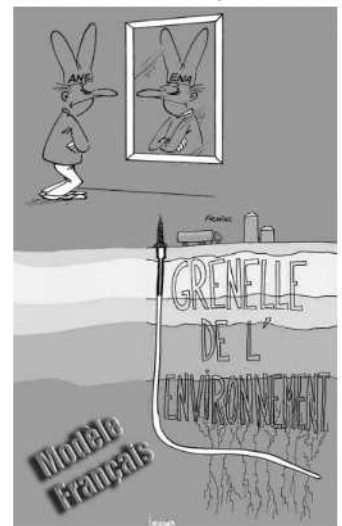
« *dietine* », est comparable, dans son mécanisme, à celui de la collectivité territoriale de Corse. Avec un taux de chômage d'environ 10% (moyenne européenne) la Pologne est considérée aujourd'hui comme l'un des pays d'Europe qui supporte le moins mal la crise économique et financière.

Les institutions dédiées à l'environnement

Le ministère de l'environnement : <http://www.mos.gov.pl> (version anglaise)

Le ministre de l'environnement Marcin KOROLEC, juriste et négociateur international, selon le site de son ministère s'inspire du modèle français (c'est un énarque) et souhaite concilier économie et environnement. Outre les directions administratives, financières et juridiques, le ministère comporte 10 directions centrales : ressources en eau, développement durable, protection de l'air, ressources forestières et conservation de la nature, gestion des déchets, géologie et concessions géologiques, financements européens, économie, information environnementale (à noter en particulier).

Le ministère fait appel au conseil de 8 commissions et 3 Conseils, dont ceux pour la conservation de la Nature et la protection environnementale. S'y ajoutent des agences (ou assimilées) nationales (dont l'autorité nationale pour la protection de l'eau, l'agence nationale de l'énergie atomique, un commissariat d'état pour les mines, etc.) et la consultation des 23 parcs nationaux. La Pologne a en particulier développé, outre ceux financés par l'Union Européenne, des programmes bilatéraux avec l'Allemagne et la Norvège. Les priorités de la Pologne sont : la mise en place du développement durable, la protection de la biodiversité, et l'adaptation au changement climatique ; soit les thèmes adoptés globalement l'Union européenne.



La Pologne très libérale est une cible très prometteuse pour les compagnies gazières. Gaz de schiste se traduit par « gaz łupkowy » : <http://gazschiste.wordpress.com/2012/02/12/gaz-de-schiste-pologne-lublin>

Au niveau plus local : les voïvodies développent également des programmes de protection de l'environnement, financés le plus souvent par l'UE ou en collaboration avec d'autres régions européennes (par exemple Alsace et Basse-Silésie sur l'efficacité énergétique).

Les syndicats polonais

Il est très difficile d'obtenir des informations sur la syndicalisation en Pologne, les syndicats ne publiant pas de statistiques. Néanmoins une enquête menée en 2010 avance un taux de syndicalisation d'environ 15 %, dispersé sur de nombreuses organisations : il existe environ 7000 syndicats locaux, souvent liés à une seule implantation géographique. Deux grandes confédérations se partagent le paysage et rassemblent une partie de ces syndicats : NSZZ Solidarność (Syndicat indépendant et autonome Solidarność) et l'OPZZ (Entente nationale des syndicats), qui compteraient chacun d'eux plus de 500 000 adhérents. S'y ajoute une organisation un peu plus modeste, le FZZ, organisation dissidente de l'OPZZ (300 000 affiliés). Un nombre important (600 000 environ) de membres de petits syndicats locaux ne sont affiliés à aucune des grandes confédérations.



**NSZZ
Solidarność**

(<http://www.Solidarnosc.org.pl> – version anglaise) est né des grèves de 1980 aux chantiers navals de Gdansk, à l'époque du régime communiste. Après une période de clandestinité, il a été porté au pouvoir en 1989. Redevenu syndicat, il entretient des liens très étroits avec le monde politique, en particulier les conservateurs au pouvoir. Solidarność est une organisation unique, composée de 16 subdivisions industrielles et 38 subdivisions régionales. Solidarność est affilié à l'ICFTU Confédération Internationale des syndicats libres (à laquelle adhèrent aussi la CGT, la CFDT, la CFTC, et FO en France), à l'ITUC (International Trade Union Confederation) et à la CES (Confédération Européenne des Syndicats – avec la CFDT, la CGT, FO, l'UNSA, la CFTC).



OPZZ

(<http://opzz.org.pl> – version anglaise): l'OPZZ est composée principalement de syndicats locaux, réunis au sein d'organisations syndicales plus grandes, qui forment elles-mêmes les confédérations. Il en va de même pour le FZZ. L'OPZZ a soutenu le parti de gauche. Les relations entre les deux principales centrales syndicales peuvent être assez tendues en raison des divergences politiques. Le FZZ est moins marqué politiquement. Le syndicalisme est en net recul depuis les années 90.

Action environnementale des syndicats

NSZZ Solidarność : très lié à l'église catholique, le syndicat propose notamment parmi ses 14 objectifs « le renforcement de la famille et de la protection de la vie », et s'inscrit également dans la promotion de la démocratie et de la lutte pour la dignité et les droits humains. Il soutient les initiatives de protection de l'environnement (objectif 13). Il est très difficile de se faire une idée de son implication réelle dans les problèmes d'environnement, mais elle semble plutôt « tiède ». En effet on peut noter que ce syndicat s'est inquiété à plusieurs reprises des pertes d'emploi liées à la protection de l'environnement, suite de l'adoption en 2008 de la législation européenne sur le changement climatique, la Pologne dépendant encore fortement du charbon pour couvrir ses besoins énergétiques.

OPZZ : la confédération comprend 9 branches dont une dédiée aux services publics. La CGT et l'OPZZ avaient fait en 2006 une déclaration commune exprimant leurs préoccupations concernant le projet de directive sur les services dans le marché intérieur – dite Bolkestein. Elle est affiliée à de nombreuses confédérations internationales : ITUC, ETUC, PERC, etc ... L'OPZZ est très présent dans la fonction publique et au niveau des voïvodés et districts. Pas d'engagement spécifique sur l'environnement décelable sur son site internet.

Ces deux syndicats participent aux travaux du Comité Economique et Social Européen à Bruxelles (<http://www.eesc.europa.eu>), où se retrouvent également les représentants de FO, CFDT, CGT, CFTC, Véolia Environnement, France Nature Environnement, etc.



**MOUVEMENT INTERSYNDICAL
DE TOUS LES PERSONNELS CONTRACTUELS
DE L'ONCFS**



URGENCE

10 ANS d'attente ça suffit...

Signez la pétition AMÉLIORATIONS STATUTAIRES
POUR LES PERSONNELS NON TITULAIRES DE L'ONCFS

<http://www.petitionpublique.fr/>